# LOUANNEC

*Bulletin municipal*

N° 64 décembre 2021
www.louannec.com

## Bonnes fêtes de fin d'année

# Bulletin municipal N°64
# Décembre 2021

## Sommaire


**Le mot de la rédaction**

**Le mot du maire**

**Vie municipale**

Zone humide de Poulajou
Réfection des trottoirs à Mabiliès
Label "Terre saine" ..... p 4
Maisons fleuries - illuminations de Noël ... p 5
Affaires scolaires ..... p 6
Camping - Finances ..... p 7
Voirie, travaux ..... p 8
Médiathèque - Bibliothèque
Le lit de Saint-yves ..... p 9
Du côté de la jeunesse ..... p 10
Deux nouveaux moyens
de communication ..... p 11
CR des conseils municipaux ..... p 12 à 19
Cérémonie du 11 novembre ..... p 22
Repas des anciens ..... p 23

**La vie scolaire**

Ecole primaire ..... p 24

**La vie associative**

ARAL - Gavotte lounnécaine ..... p 25
Espoirs Talibés - Viens jouer ..... p 26
Ateliers et chemins - Les louannigous
Bourse aux vêtements ..... p 27
Diwan - CAL ..... p 28
UNC - Trégorissimo ..... p 29

**La vie sportive**

AGEL - Baby Gym ..... p 30
USPL ..... p 31
Les Sternes - Cyclos ..... p 32
Tennis Club ..... p 33
Mell Zorn - TTLPL ..... p 34

**Histoire locale** **p 35**

**Etat civil** **p 36**

**Artisans commerçants** **p 37**

**Infos pratiques** **p 38**



Ce bulletin est respectueux de l'environnement. Il est imprimé avec des encres naturelles et sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Impression Publi Trégor - Lannion IMPRIM'VERT

S'engager, agir, innover, développer, réaliser, réussir, voila en six mots, nos ambitions pour Louannec.

Ce bulletin municipal de l'après pandémie se veut optimiste, pour envisager un avenir empreint de sérénité, de solidarité, de dynamisme et de partage.

Lançons-nous avec les associations, les clubs de sport et toutes les bonnes volontés dans une relance des activités professionnelles, culturelles, sportives, associatives, ...

Dans cette période encore incertaine, nous invitons à prendre soin de vous et des autres autour de vous. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

**L'Equipe rédactionnelle**

Inscrivez-vous à Intramuros (voir en page 11).

# Mot du Maire

Chères Louannécaines, Chers Louannécains,

Notre commune, comme toutes les autres en France, est confrontée depuis presque deux ans aux conséquences sanitaires, humaines, sociales et économiques de la plus grave crise que nous avons traversée depuis la seconde guerre mondiale.

Face à toutes ces difficultés nous aurions pu collectivement sombrer. Nous avons tous pu constater que grâce à l'engagement de tous, mais surtout de ceux qui se sont trouvés en première ligne, les Français collectivement ont fait face.

A notre échelle, nous l'avons vu, tout n'était pas parfait dès le début mais comment l'être face à une crise inédite dans sa nature et dans son ampleur ? émettons le souhait que les semaines à venir soient plus sereines, et que tout cela ne soit bientôt plus qu'un lointain souvenir.

En novembre, le conseil municipal a souhaité interrompre le projet du complexe sportif au Poulajous. Avec le soutien appuyé des services de l'état, nous avions construit un projet, validé par les instances préfectorales locales, qui était en cohérence avec les changements attendus, en libérant l'espace du terrain actuel, nous pouvions permettre de rapprocher en centre bourg les habitants en créant ainsi un lieu intergénérationnel. Les interventions de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), étude d'impact environnementale avec des contraintes fortes, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), préconisation de fouilles archéologiques sur 1,7 hectare ont rajouté des doutes sur l'exécution réelle du projet et des incertitudes sur les délais de démarrage des travaux. A ces incertitudes viennent s'ajouter les surcoûts liés aux compléments d'études demandées par ces organismes, estimés autour de 200 000 € HT, ainsi que l'augmentation des coûts de construction au regard de l'estimatif initial. C'est avec tous ses éléments, mais aussi avec regret, que le conseil municipal a pris avec responsabilité la décision d'arrêter le projet. Le terrain du Poulajous va donc retrouver sa nature agricole en attendant d'éventuelles évolutions futures de la commune de Louannec.

Une refonte des projets communaux est en cours pour répondre au mieux aux souhaits des habitants, dont une réflexion complémentaire sur les terrains actuels en centre-bourg, ainsi que l'accompagnement d'autres projets qui vont animer l'équipe municipale dans les mois à venir. C'est ainsi que le conseil municipal vient de lancer l'appel d'offre pour la maitrise d'œuvre de l'espace culturel à côté de la mairie. Dès que celui-ci sera un peu plus avancé et un maitre d'œuvre sélectionné, au printemps prochain probablement, nous présenterons les grandes lignes de ce projet aux Louannécains.

La fin de l'année est proche, c'est l'occasion de partager des moments en famille. Je vous souhaite, à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année. J'accompagne tout particulièrement de mes pensées, et de mes vœux, celles et ceux d'entre nous que la solitude et la maladie n'épargnent pas.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2022...

Le Maire
Gervais EGAULT

"War Araok Bepred"

## Aménagements de la zone humide de Poulajou

Nos services techniques continuent l'aménagement de la zone humide de Poulajou : après les cheminements en copeaux de bois, ils ont rénové les ponts en bois et clôturé les parcelles destinées à l'éco-pâturage. Trois ânes donnés par un particulier y ont pris place au printemps. Ils participent ainsi à l'entretien de cette zone sensible de manière écologique, en limitant l'intervention humaine. Pour qu'ils passent l'hiver sereinement, les services techniques leur ont construit un bel abri mobile qui pourra les suivre dans les différentes parcelles. Cet hiver, une trentaine d'arbres fruitiers seront plantés par nos services techniques pour constituer un verger. L'ensemble de ces aménagements représente un budget de 20 000 €.

## Réfection des trottoirs à Mabiliès

Les équipes voirie et espaces verts de la commune ont travaillé de concert pendant plus d'un mois à l'automne pour rénover les trottoirs à Mabiliès. Après décapage des trottoirs, un granulat de type scrignac a été déposé et enherbé avec un gazon à pousse lente. Cette solution permet de conserver la perméabilité du sol afin d'infiltrer l'eau sur place, et réduit les coûts d'entretien avec deux tontes par an.

## Label « Terre saine, commune sans pesticide »

Après avoir été primée en 2018 par la Région Bretagne dans le cadre de la démarche régionale zéro phyto, la commune de Louannec a obtenu en novembre le label national « Terre saine, communes sans pesticide ». Ce label, piloté par le ministère de la Transition écologique, a pour objectif de valoriser les collectivités n'utilisant plus du tout de pesticides.

C'est l'occasion de rappeler et saluer le travail de nos services techniques qui œuvrent à mettre en place des aménagements et des pratiques plus durables, et également moins coûteuses en ressources, humaines et matérielles. En contrepartie, il faut désormais accepter que quelques herbes apparaissent ici et là.

## Concours des maisons fleuries

Après une pause en 2020, le concours a été relancé cette année. Les 23 participants de cette année étaient répartis en trois catégories : petits jardins, grands jardins et potagers. Tous les jardins étant différents, avec des particularités, des âmes différentes, il est bien difficile d'établir une hiérarchie. Aussi cette année, le jury a décidé ne pas faire de classement, mais simplement mettre en avant dans chaque catégorie un jardin. Ou deux !

**Voici les résultats 2021 :**

**Grands jardins :**

- 1er : Madame Paulette MOULEC

**Petits jardins :**

- 1er ex-æquo : Mesdames Karine FAUCHOUX et Hélène LE GOFF
- Prix spécial du jury : Monsieur Roland LACHIVER

**Potagers :**

- 1er : Monsieur Bernard FLEURY
- Prix spécial du jury : Monsieur Antoine GREBONVAL

Le jury remercie tous les participants pour cette belle édition, ainsi que nos partenaires qui nous ont permis d'agrémenter notre remise de prix.

## Nouvelles illuminations de Noël

Les illuminations devant la mairie n'étant plus en état, la commission cadre de vie a choisi de nouveaux luminaires pour équiper les mâts d'éclairage. Équipés de leds pétillantes blanches et bleues, ces luminaires constitués de sphères pailletées sont aussi un décor de jour.

**Eric Renaud**
**Adjoint à l'urbanisme et l'environnement**

# AFFAIRES SCOLAIRES

Une nouvelle année scolaire commence avec à son actif 200 écoliers qui ont retrouvé les bancs de l'école.
Malgré un nombre de naissances plutôt bas, 9 depuis le début de l'année 2021, les effectifs de l'école se maintiennent grâce à l'arrivée sur la commune de nouvelles familles avec de jeunes enfants.
Des services adaptés aux familles sont proposés dès le plus jeune âge.
Une quinzaine d'assistantes maternelles en activité accueillent chaque jour vos petits.
Un relais parents assistantes maternelles propose un jeudi par mois un temps de rencontre et de partage (atelier musique, médiation animale, jeux libre...).
Une école maternelle et une primaire accueillent les enfants chaque jour dans un cadre confortable. N'oubliez pas cependant de respecter les parkings et autres stationnements prévus à cet effet. Nous constatons trop régulièrement des véhicules faisant des arrêts intempestifs devant les écoles ou garés sur des bandes jaunes. Il est important de rappeler que le code de la route s'applique également aux abords des écoles. N'attendons pas qu'il y ait un accident pour réagir. Je vous remercie d'avance pour votre civisme.
Les deux sites de garderie permettent de privilégier le bien être des enfants ainsi que leur éviter des allers retours inutiles. Les garderies proposent aux enfants des activités adaptées aux âges mais également aux thèmes du moment.
Le restaurant scolaire accueillera dès janvier un nouveau chef venu de Normandie.
En attendant, le chef en poste a mis en place un self en expérimentation pour le plus grand plaisir des petits et des grands. Les enfants sont donc responsabilisés sur le temps du repas. Ils trouvent ainsi le temps moins long.
Deux nouveaux animateurs ont rejoint Noémie. Ils s'occupent de vos enfants de la maternelle au collège avec des activités sportives et culturelles.
Tout ceci fait qu'il fait bon vivre pour nos enfants.
Un grand merci à tout le personnel qui met tout en œuvre pour que nos enfants grandissent et s'épanouissent.
Seul bémol, nous continuons à constater de l'incivilité de la part des jeunes qui détériorent les abords du restaurant scolaire et oublient régulièrement leurs déchets sur place. Pour que chacun d'entre nous puisse profiter au mieux de ces espaces il serait bien de rappeler à vos enfants de respecter les lieux.

**Emilie Zéganne**
**Adjointe aux affaires scolaires et petite enfance**

## La médiation animale

## Le self service

## Halloween à la garderie

## CAMPING MUNICIPAL

« Un ascenseur émotionnel permanent ». C'est ainsi que beaucoup de campings résument cette saison 2021. Au premier abord, elle ne pouvait pas être pire qu'en 2019 et 2020.
D'un point de vue comptable, le chiffre d'affaires 2021 s'est révélé supérieur aux précédentes années. En effet, on peut constater d'après les premiers chiffres, une augmentation de 7 à 16% des nuitées selon le type d'hébergement (emplacements ou mobil homes).
Malgré tout, les restrictions sanitaires, ont été compliquées à gérer. Le début de saison a été difficile avec une mise en route stressante en raison de la situation sanitaire. Puis, le déconfinement aidant, les réservations se sont envolées au point que notre camping a été complet près d'un mois et demi en pleine saison. Les étrangers sont revenus timidement, mais c'est bien la clientèle française venue en nombre cette année sur nos côtes, qui a participé à cette embellie.
Le mois de septembre a été très supérieur à la moyenne, ce qui a aussi permis de tirer notre épingle du jeu. Il est vrai que les camping-caristes ont privilégié la Bretagne cette année, 1er au rang des destinations régionales. Ils ont participé amplement à notre succès.
Je tiens donc à remercier l'ensemble de nos saisonniers, mais aussi les employés communaux qui ont fait un travail extraordinaire durant toute cette période.
Cette saison a vu la mise en place de trois nouveaux mobil homes en remplacement des plus anciens. A ce niveau, nous sommes tranquilles pour quelques années. Nous avons également mis en œuvre la rénovation de la seconde partie du grand sanitaire renommée « Sanitaire du grand large ». Il est très appréciée de par ses commodités et son confort d'utilisation.
La numérotation complète des parcelles a été revue ainsi que la signalétique.
Les services : location kayaks, paddles, vélos électriques, remorques, ... et les services aux campeurs ont bien fonctionné, même si l'on peut encore évoluer sur ces sujets.
Pour la saison prochaine, des études sont en cours pour améliorer encore notre camping municipal. Des bonnes idées germent et nous jugerons en rapport des possibilités.

**Guy Parzy,**
**adjoint en charge du camping**

## FINANCES

RETOUR SUR L'ANNEE 2021 ET NOS BUDGETS :
Les différents budgets de la Commune de Louannec ont été votés le 31 mars dernier.
Lors de cette présentation, nous avions exposé la situation de Louannec sur le canton :

1) **Population :** nous sommes toujours à la 4ème place sur les 9 communes (INSEE 2020 : 3 183 habitants) ;
2) **Recettes de Fonctionnement :** nous sommes toujours l'avant dernière commune (8ème) avec 796 €/habitant en 2020. Cela va de 679 € à 2 203 € sur le canton. Nos Impôts Locaux représentent 377 €/habitant (8ème place), et sur le canton, cela va de 254 € à 826 €/habitant ;
3) **Dépenses de Fonctionnement :** nous sommes la commune, en 2020, qui dépense le moins par habitant sur le canton (611 €/habitant) et cela va jusqu'à 1 948 €/habitant ;
4) **Les bases de la Taxe d'Habitation :** en 2020, la moyenne pour Louannec est de 1 466 €/habitant et nous sommes 6ème sur le canton. Cela va de 1 019 € à 2 873 € sur le canton. En 2020, la Taxe d'Habitation a couté 212 €/habitant à Louannec. Il n'y a qu'une commune sur le canton où la TH coûte moins cher qu'à Louannec (117 €), et la plus chère est à 419 €/habitant en 2020 ;
5) **Notre Dette/habitant** a diminué et est passée de 569 € en 2019 à 526 € en 2020. Il n'y a que 2 communes qui ont une dette/habitant moins importante que la nôtre. Et pour la commune ayant un montant de dette/habitant le plus élevé, cela représente 2 416 €/habitant.

Avec **la réforme sur la Taxe d'Habitation**, qui va bientôt complètement disparaître **pour les résidences principales**, l'Etat avait voté la compensation à l'euro près et de transférer la part de Taxe Foncière sur le Bâti pour la part départementale aux communes. Par contre, les résidences secondaires qui deviendront résidences principales ne seront pas compensées par l'Etat, d'où un manque à gagner pour les communes.
Sur les 9 communes du canton de Perros-Guirec, Louannec avait le taux de Taxe Foncière sur le Bâti le plus faible.
Une commune doit se gérer comme une entreprise. Une commune qui n'a pas de projet est une commune qui meurt. Nous ne pouvons pas nous permettre cela. Louannec est une commune attractive. Sa population a nettement progressé sur les 20 dernières années. Heureusement, Louannec a investi par le passé et continue toujours à avoir des projets. Pour cela il faut dégager des capacités à investir. C'est pourquoi, lors du vote du budget en mars dernier, nous avons voté une augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti afin d'assurer notre capacité à investir. Pour une taxe foncière sur le bâti (hors taxe d'ordures ménagères) de 500 €, l'augmentation représente, pour 2021, 25 €. C'est vrai que cela représente un coût supplémentaire pour les contribuables de Louannec. Cela est très largement compensé par la suppression de la taxe d'habitation, même pour les contribuables payant encore une part de cette taxe.
Il faut aussi rappeler que ce taux n'avait pas changé depuis 2008. Est-ce qu'une entreprise peut rester aussi longtemps sans augmenter ses tarifs ? Pour l'entreprise, il en va de sa survie. La commune a su tenir ses taux depuis, mais, à un moment, il faut bien prendre une décision pour l'avenir. C'est ce que nous avons fait en mars dernier. Sur le canton, Louannec avait, avant le vote, le taux de taxes foncières sur le bâti le plus faible. Après le vote, nous sommes passés de la 9ème place à la 8ème place.
Je reste à votre disposition à la mairie en cas de besoin.
En cette fin d'année 2021, je tiens à vous souhaiter de très bonnes fêtes.

**Marc Bacus, adjoint aux finances**

# Voirie, travaux : zoom sur nos chantiers

**Voirie de Pen Ar Crech :**
Les importants travaux de réseau d'eau réalisés dans la rue de Pen Ar Crech sont en cours de finition. L'entreprise Lecellier Canalisation de Ploubezre réalise la réhabilitation du réseau de collecte des eaux pluviales et la reprise de l'adduction d'eau potable (avec changement de compteur).
La voirie définitive en enrobé sera réalisée au printemps 2022.

**Voie verte à Gravelen :**
Après 8 ans d'usage, le stabilisé sablé de la voie verte entre le carrefour de Gravelen et l'entrée basse de l'ancienne STEP devait être remplacé. Le choix du revêtement s'est porté sur un enrobé beige hydrodécapé, plus onéreux mais plus durable (15 à 20 ans). Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia dans le cadre du programme de voirie 2021.

**Sécurité :**
Afin d'améliorer la sécurité, la commune a souhaité étendre la zone d'agglomération à Mabiliès et au niveau du camping. Après accord du Département, les panneaux d'entrée/sortie d'agglomération ont été déplacés sur la RD38 à Mabiliès ainsi qu'au niveau du motel.

**Voie douce vers Mabiliès sur la RD6 :**
Les travaux réalisés par l'entreprise Colas de Guingamp pour la mise en place de la voie mixte piéton/vélo reliant Mabiliès au bourg seront terminés mi-décembre si la météo est clémente. La perméabilité du sol entre Kerdéno et Mabiliès a permis la réalisation d'une chaussée réservoir sous la voie : ce système présente l'avantage de recueillir et d'infiltrer sur place les eaux pluviales.

**Sylvie Cravec, adjointe aux travaux**

*Voie verte rénovée à Gravelen*

*Pen Ar Crech*

*Voie douce Mabiliès*

*Voie douce Mabiliès*

*Voie douce Mabiliès*

*Voie douce Mabiliès - Enrobé hydrodécapé*

## Le projet de la future médiathèque est lancé

La commission, après avoir visité différentes médiathèques, s'est réunie plusieurs fois pour définir le projet. Une rencontre avec les bénévoles a également eu lieu pour présenter le projet et recueillir leurs idées.
L'espace culturel sera réalisé derrière la mairie à l'emplacement des terrains de tennis.
Le programme a été défini avec un espace médiathèque (de 250 à 300 m²), un espace polyvalent (de 150 à 200 m²) ainsi que l'aménagement de l'espace extérieur.
L'enveloppe financière a été estimée à 1 500 000 € HT (bâtiment et équipement mobilier et informatique, place et abords extérieurs).
Suite au conseil municipal du 10 novembre, la démarche de consultation a été lancée jusqu'à fin janvier. Les 3 candidats sélectionnés présenteront une « intention architecturale » et seront indemnisés à hauteur de 5 000 € HT.

## Bibliothèque

Depuis le mois de septembre la bibliothèque continue son évolution.
En effet, dès la rentrée de septembre, nous avons pu accueillir toute une journée, Claire Leroy, une artiste graphiste auteure de divers carnets dont « Mon arboretum ». Le matin, elle a proposé un atelier de création pour adultes et l'après-midi elle a reçu la classe de CM2 afin de transmettre aux enfants ses techniques de dessin et d'écriture.
La bibliothèque accueille depuis le mois d'octobre toutes les classes des écoles maternelle et primaire et propose des lectures et animations assurées par les bénévoles.
D'autres projets sont en cours, notamment des cafés-philo ou encore des après-midi jeux de société.
Pour information, vous pouvez régulièrement profiter de nouveaux ouvrages car des commandes de nouveautés jeunes et adultes sont passées environ tous les 3 mois dans les librairies partenaires Gwalarn et Tom Librairie.
La bibliothèque, en lien avec la BCA (Bibliothèque des Côtes d'Armor) enrichit aussi son fond d'ouvrages grâce au passage de la navette tous les mois ainsi que du Bibliobus.
L'inscription reste gratuite et toute l'équipe de la bibliothèque est mobilisée pour vous accueillir dans les meilleures conditions. A bientôt !

*Nous vous rappelons que nous vous proposons toujours un questionnaire en ligne sur la médiathèque. Il est également disponible en Mairie ou à la bibliothèque. Merci de votre participation.*

## Le lit de Saint-Yves

Le vendredi 22 octobre, le lit de Saint-Yves a été inauguré en présence d'une trentaine de personnes.
Il y a quelques mois, des bénévoles qui empruntent régulièrement le sentier Émile Orain ont décidé de remettre en lumière cet ensemble mégalithique.
La commission culture a installé un panneau explicatif en français, breton et anglais pour permettre aux randonneurs de découvrir la légende.

***La légende :***

*Des six grosses pierres qui composaient à l'origine cet ensemble mégalithique, seules deux sont restées en place.*
*La tradition rapporte que Saint-Yves venait s'y reposer.*
*Messire Yves Héloury a été le Recteur de Louannec de 1292 à 1303, paroisse où la population était « chicanière et de mauvaise vie ». Un jour, alors qu'il passait en ce lieu-dit de Placenn Barac'h, le prêtre fut pris d'une très grande fatigue. Il s'allongea sur cette pierre et s'assoupit. Survint un manant du nom de Péron, accompagné d'un voisin. Ils revenaient de bêcher une parcelle de terre.*
*« Que fais-tu là, paresseux ? Tu te reposes alors que nous nous travaillons ! » gronda le manant plein de haine. Et il porta un grand coup de bêche à Yves Héloury. Celui-ci esquiva le geste qui aurait pu être fatal. Le métal rectangulaire de l'outil vint s'incruster*
*dans la roche...*
*Dom Yves se fâcha : « Péron, tu m'as jeté ta bêche. Tes cheveux vont devenir rouges et il en sera ainsi pour tous tes descendants jusqu'à la vingtième génération... »*
*Dom Yves Héloury a été béatifié en 1347 par le Pape Clément VI qui résidait en Avignon.*

**Karine Legendre, adjointe aux affaires sociales**

OFFICE DE TOURISME
BRETAGNE CÔTE DE GRANIT ROSE

Relai d'Information Touristique

VISITES GUIDÉES
BILLETTERIE
BOUTIK
RANDONNÉES

Votre Relai d'Information Touristique est ouvert à partir du 2 avril au camping municipal Ernest-Renan à Louannec !

Venez rencontrer nos conseillers et découvrez les nombreux services que nous vous proposons durant toute la saison.

#CULTIVER L'ÉSSENTIEL

Location de vélo électrique

Toute l'année, retrouvez nos bureaux d'Information Touristique à Lannion, Trégastel, Trébeurden, Pleumeur-Bodou, Tréguier et Plestin-les-Grèves.

NOS ÉDITIONS

Crédit : Trotteur Addict

www.bretagne-cotedegranitrose.com

Lannion-Trégor COMMUNAUTÉ

QUALITÉ TOURISME

## Du côté de la Jeunesse...

Après avoir été contrariées par la crise sanitaire, les actions jeunesse ont repris leur marche en avant depuis le mois de juin. C'est une grande satisfaction de constater que les jeunes adolescents de Louannec sont de plus en plus nombreux à fréquenter les activités proposées et se réunir à l'espace jeunes.

En juin dernier les CM2, futurs 6èmes, ont pu découvrir l'espace jeunes en profitant des diverses animations proposées en juillet avec les collégiens, telles que les ateliers créatifs, sorties, soirées à thèmes ou grands jeux.

Depuis septembre Pierre renforce l'équipe animation et épaule Noémie.

Tous les deux se relaient sur les permanences d'ouverture de l'espace jeunes, désormais ouvert les mercredi, vendredi et samedi après-midi.

Il vient aussi en renfort pendant les vacances, en proposant des activités sportives.

En parallèle la Commission Communale des Jeunes a fait sa rentrée et les 12 jeunes engagés ont émis de nombreuses idées telles que la construction de bacs à marée, envisagés avec la collaboration des services technique de la commune, ou encore des projets intergénérationnels tels que la création de jardins partagés avec l'EPHAD et plein d'autres belles idées...

Une belle année pleine de promesses !

**Noémie Chauvin**
**Emmanuel Cogneau**

*Retrouvez les photos en pages centrales*

# DEUX NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATION

En ce début d'année 2022, deux nouveaux moyens de communication seront à disposition des louannécains :

- un panneau lumineux,
- une application pour smartphone.

## PANNEAU D'AFFICHAGE LUMINEUX

La commune se dote d'un panneau lumineux, qui permettra la diffusion de messages d'information d'intérêt général liés à la vie de la commune, ou de la promotion de manifestations organisées par la commune ou par les associations de la commune.

Ce panneau LED double face sera implanté à l'entrée du parking de la mairie. Initialement envisagé devant les commerces, le risque de distraction des automobilistes dans cette zone où traversent beaucoup de piétons et les contraintes techniques de raccordement ont finalement eu raison de cette option.

Véritable outil d'information, le panneau lumineux d'information ou journal électronique d'information permet de :

- répondre aux besoins de communication dynamique en plaçant les administrés, usagers ou touristes au cœur de l'actualité de la commune,
- communiquer en temps réel en touchant un large public, et de façon plus efficace.

## APPLICATION MOBILE « INTRAMUROS »

L'application mobile IntraMuros installée sur votre mobile nous permettra de vous informer et de vous alerter.

L'application comporte différentes rubriques, telles que :

- actualités,
- évènements sur la commune ou à proximité,
- annuaires : artisans, commerces, associations,...
- points d'intérêt pour découvrir tout ce qu'il y a à voir et à visiter dans la commune.

Ces rubriques s'enrichiront au fil du temps.

Choisissez les alertes auxquelles vous souhaitez vous abonner (alertes majeures, informations communales, associations,...) et vous recevrez les notifications directement sur votre smartphone.

Des contributeurs, associations par exemple, peuvent également créer des informations. Ce qui permet une communication rapide et efficace.

Cette application ne nécessite pas la création d'un compte. Aucune donnée personnelle n'est transmise.

Téléchargez dès à présent l'application IntraMuros via Google Play ou App Store et laissez-vous guider.

# Compte-rendus des Conseils Municipaux

***Les comptes-rendus sont également disponibles en intégralité sur le site web de la commune.***

# Conseil du 6 janvier 2021

## ➲ Tarifs communaux 2021

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les projets de tarifs 2021 étudiés par la commission des finances. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** les tarifs communaux 2021 (voir l'ensemble des tableaux sur le site Mairie).

## ➲ Tarifs Camping Municipal 2021

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les projets de tarifs du camping municipal 2021 étudiés par les commissions Camping et Finances. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** les tarifs 2021 du Camping Municipal (voir l'ensemble des tableaux sur le site Mairie).

## ➲ Plan de relance du Département / Street Park

Le Maire présente le 2ème appel à projets du Département dans le cadre du Plan de Relance. Une des opérations ciblées est le « développement de la pratique du sport ».
L'opération doit être inférieure à 200 000 € et le plafond de l'aide est de 50 000 €. Le taux de participation varie de 25 % à 80 % selon les tranches. Le Maire propose d'y inscrire le Street Park pour 82 777 € HT subventionné à 50 %.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **sollicite** une subvention du Département dans le cadre du 2ème appel à projets du Plan de Relance, à hauteur de 50 % (projet inférieur à 100 000 € HT), pour le projet de Street Park.

## ➲ SDE Rénovation éclairage public au Camping

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de l'éclairage public des foyers P 762-127-763-290-291-292 situé au Camping Municipal. L'estimation sommaire s'élève à 5 500,00 €, soit une participation communale de 3 310,19 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
**APPROUVE** le projet de rénovation de l'éclairage public des foyers P 762-127-763-290-291-292 situé au Camping Municipal présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **5 500,00 €** TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

## ➲ Mise en valeur de la zone humide de Poulajou et éco-pâturage

Éric RENAUD présente le projet d'aménagement et d'éco-pâturage sur la zone humide de Poulajou :
- Cheminement piéton permettant de relier le bourg aux zones urbanisées de Poulajou : copeaux de bois et platelage
- Clôtures pour de l'éco-pâturage : accueil de 3 ânes
- Création de vergers : plantation d'arbres fruitiers

Ce projet fait suite à l'étude réalisée par l'atelier de l'Hermine en 2017.
La commune est propriétaire d'un bouc, de 3 moutons et de 3 ânes, ils entretiennent les bassins de rétention et les zones humides.
Les aménagements seront réalisés en régie, le coût des fournitures est estimé à 17 850 €. La commune sera accompagnée par les services de LTC pour la réalisation de cet aménagement.
En plus d'être écologique, le gain de l'éco-pâturage par rapport à un entretien classique de type broyage est estimé à 5 500 € sur 10 ans.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de réaliser les travaux d'aménagement de mise en valeur de la zone humide de Poulajou, **ACCEPTE** le don de 3 ânes pour les installer dans la zone aménagée de Poulajou et y réaliser de l'éco pâturage.

## ➲ Tableau des effectifs / Mouvements de personnel

Le Maire présente les mouvements au sein du personnel communal entrainant une modification du tableau des effectifs.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les mouvements de personnel et fixe le tableau des effectifs.

## ➲ Informations du Maire sur ses délégations

**VU** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités, et la délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 €.
**Considérant** l'audit assurances établi par le cabinet FB Conseil et la consultation qui a suivi, le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution des lots pour les assurances communales à la SMACL et Groupama.

## ➲ Étude sur la sécurisation de la RD 6

Éric RENAUD présente les problèmes de circulation sur la RD 6 à la sortie du camping et des lotissements situés en face.
Un aménagement apparait nécessaire pour gérer la combinaison de cette sortie avec celles des anciens lotissements, ainsi que l'arrêt du Macareux et du car scolaire. Cet aménagement serait aussi l'occasion de traiter la vitesse à proximité immédiate du camping pour améliorer la sécurité et revoir l'éclairage du passage piéton.
Le Maire rappelle qu'il a été demandé à maintes reprises au Département de limiter la vitesse à 50 km/h à cet endroit. Le Département a toujours refusé car c'est un axe très circulant. La seule solution serait de déplacer l'entrée d'agglomération et ainsi pouvoir limiter la vitesse à 50km/h, la commune devrait alors assurer l'entretien de la route départementale.
Éric RENAUD propose de faire appel à un bureau d'études pour réfléchir à toutes ces problématiques et proposer différents scénarii d'aménagement.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de lancer une consultation pour sélectionner un bureau d'études afin de définir des travaux de sécurisation de la RD 6 à l'intersection des sorties des lotissements et du camping municipal et ainsi limiter la dangerosité du site.

## ➲ Lotissement « Les Hauts du Stivel » / Vente des lots

Considérant les dernières modifications du lotissement « Les Hauts du Stivel » validées par le permis d'aménager modificatif, dont la suppression à la vente des lots 5 et 11,
Considérant le désengagement de BSB pour le lot 16 initialement réservé à un bailleur social,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 contre (Bernard MULÉ), **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 6 novembre 2019, **DÉCIDE** de mettre à la vente le lot n° 16, **FIXE** le prix de vente des lots du lotissement « Les Hauts du Stivel », **DÉCIDE** de confier la rédaction des actes à Maître PARTIOT, notaire à Louannec et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

# Conseil du 17 février 2021

## ➲ Subventions 2021

Marc BACUS présente les demandes de subventions et les propositions de la Commission des Finances réunie le 28 janvier 2021, après en avoir délibéré décide d'allouer ces subventions. (voir les différents tableaux sur le site Mairie).

**Section « sports » :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions au club de sports (USPL-TTLPL-Mel Zorn-TCL-Les Sternes).

**Section « Loisirs – culturels » :**

Mickaël ALLAIN et Émilie ZEGGANE s'abstiennent en tant que présidents d'associations communales (CAL & Baby Gym).

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 2 abstentions (Mickaël ALLAIN, Émilie ZEGGANE), décide d'allouer les subventions au CAL-au Cyclo club louannécain-au Club de yoga-à la Société de chasse-au Baby Gym et au Baby Ball.

**Section « Écoles » :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le fixer le coût de fonctionnement d'un élève de l'école élémentaire à 329,00 € et d'un élève de l'école maternelle à 905,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer ces subventions pour les voyages culturels, l'apprentissage et l'école Diwan.

**Section « Associations diverses » :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer des subventions à certaines associations.

## ➲ Rénovation énergétique de la salle des sports / Demandes de subventions

Le Maire fait part des consommations excessives d'électricité à la salle des sports, 36 686,08 € pour l'année 2019/2020 dont 7 870,70 € de dépassement de puissance. Le Conseiller en Énergies Partagées de Lannion Trégor Communauté a réalisé un diagnostic du bâtiment.

Son rapport fait état d'une problématique sur la salle de gym, elle n'est quasiment pas isolée et dispose de rayonnants électriques au plafond d'où une très grande déperdition de chaleur et forte consommation électrique. Le projet peut bénéficier d'aides financières pour rénovation énergétique.

Le C.E.P. propose 2 solutions, une isolation par l'intérieur et une isolation par l'extérieur. Le Maire rappelle que la salle de gym a également des problèmes d'étanchéité de toiture provoquant des fuites d'eau dans le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de réaliser les travaux d'isolation par l'extérieur et de chauffage à la salle de gym pour un montant estimé à 226 000 € HT + 24 000 € HT de maîtrise d'oeuvre. Les travaux pourraient débuter durant l'été 2021.

**SOLLICITE :**

- la DETR « Patrimoine immobilier - dépenses énergétiques » à hauteur de 30 % des travaux, soit 67 800 €.
- la DSIL « Relance - rénovation énergétique des bâtiments publics » à hauteur de 25 %, soit 62 500 €.
- le Fonds de Concours « Énergies » de LTC à hauteur de 15 000 € ou 24 000 € si isolation biosourcée.
- la subvention ORECA (Opération de Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor) du SDE 22 à hauteur de 20 000 € ou 24 000 € si isolation biosourcée.

**ADOPTE** le plan de financement et **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dès réception des accords de subventions.

## ➲ Plan de relance « cantine scolaire »

L'État lance un plan de relance « cantine scolaire » qui vise à accompagner et accélérer l'application de la loi Egalim dans les cantines des écoles primaires des petites communes par le soutien aux projets d'investissement. Seules sont éligibles les communes bénéficiaires de la DSR cible.

La commune de Louannec peut prétendre à une subvention maximale de 18 465,40 €.

La loi Egalim du 30 octobre 2018 (pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) a pour objectifs de :

- Augmenter la part de produits durables et de qualité
- Augmenter la part de protéines végétales dans les repas
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et/ou favoriser les dons
- Substituer les contenants en plastique
- Améliorer l'information des usagers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention au titre du plan de relance « cantine scolaire » à hauteur de 100 % des dépenses éligibles, soit 11 764,64 € et **S'ENGAGE** à acquérir le matériel dès l'accord de subvention.

## ➲ Camping Municipal – Module réservation et site internet

La plateforme actuelle de réservation au Camping Municipal ne permet pas le paiement par carte bancaire. Sequoiasoft fournisseur du logiciel de gestion du camping « E-season », propose un module réservation avec possibilité d'un paiement par carte bancaire. Le contrat actuel avec Ctoutvert peut être dénoncé avant le 1er mai 2021.

Le coût de l'abonnement serait de 948 € HT / an au lieu de 1 118 € (module réservation Ctoutvert + passerelle vers le logiciel E-season).

Le coût de la réservation serait de 0,68 € HT au lieu de 1,97 € (Ctoutvert + passerelle).

Le coût du paiement en ligne par le service Payzen serait de 24,90 € / mois, avec un coût d'intégration de 195 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'acquérir le module réservation avec paiement en ligne pour un coût d'abonnement de 948 € HT / an et un coût à la réservation de 0,68 € HT / réservation, auprès de Sequoiasoft, **DÉCIDE** de souscrire au service PAYZEN pour un coût mensuel de 24,90 € HT / mois et un coût d'installation de 195 € HT, **DÉCIDE** de faire réaliser le site internet du camping par Sequoiasoft pour un coût mensuel de 139 € HT / mois, avec paiement d'un acompte d'un semestre, soit 834 € HT, à la commande.

## ➲ Cession de terrain

Monsieur Guy COTTEL, riverain du lotissement du Stivel, avait émis le souhait, lorsque la commune a acheté le terrain, d'acquérir une bande de 3 mètres le long de sa propriété. La division a été faite lors du bornage du lotissement. La parcelle a été cadastrée section AE n° 558 pour une contenance de 208 m².

Le Maire propose de fixer le prix à 10 € le m² compte tenu du prix d'achat et des frais annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de vendre la parcelle cadastrée section AE n° 558 d'une contenance de 208 m² à Monsieur et Madame Guy COTTEL, domiciliés « 2 route du Stivel » à LOUANNEC, **FIXE** le prix de vente à 10 € le m², soit 2080 € les 208 m². Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente qui sera rédigé chez Maître PARTIOT Rémi, notaire à Louannec.

## ➲ Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Le Maire rappelle le contexte :

Lannion-Trégor Communauté exerce depuis le 1er janvier 2020, en lieu et place des communs membres, les compétences définies par l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence "Eaux pluviales urbaines" au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.
Les contours de la compétence "gestion des eaux pluviales urbaines" de Lannion-Trégor Communauté sont en cours de définition : établissement des aires urbaines sur lesquelles le patrimoine est transféré, identification des installations constituant ce patrimoine, analyse des coûts de gestion et d'investissement.
En conséquence, les flux financiers liés à ces transferts ne sont pas identifiés à ce jour. Ils seront établis dans le rapport de la CLECT et feront l'objet de délibérations concordantes entre les communes et Lannion-Trégor Communauté dans le courant de l'année 2021, au plus tard en septembre 2021.
Selon les articles L. 5216-7-1 L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales, les communautés d'agglomération peuvent confier par convention aux communes membres, la création ou la gestion de certains équipements et services relevant de leurs attributions.
Lannion-Trégor Communauté confie à la Commune qui l'accepte au titre de l'article L.5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, la gestion de la compétence "Eaux Pluviales Urbaines" correspondant aux missions assurées par la commune au titre de cette compétence.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la gestion de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines » et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion de services de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines » avec Lannion-Trégor Communauté.

### ➲ Pacte de gouvernance

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que, dans le cadre des relations entre les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et leurs communes membres, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.
Si l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale décide de l'élaboration
d'un pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général après avis des Conseils Municipaux des Communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de pacte de gouvernance annexé à la présente délibération et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

### ➲ Tarifs Camping Municipal 2021 - complément

Guy PARZY fait part de tarifs complémentaires à adopter et des tarifs du camping 2021.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de modifier les tarifs 2021 du Camping Municipal (voir tarifs sur site Mairie).

# Conseil du 31 mars 2021

### ➲ Budgets communaux - Comptes de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, du Camping , du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le percepteur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement de Poulajou et du Lotissement Le Stivel, de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 abstention (Bernard MULÉ), déclare que les comptes de gestion de la Commune, dressés, pour l'exercice 2020, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion du Camping, du Lotissement Poulajou et du Lotissement Le Stivel, dressés, pour l'exercice 2020, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### ➲ Budgets communaux – Comptes administratifs 2020

Monsieur Le Président présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2020 (voir tableaux sur site mairie) :
Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire cède la Présidence à M. Bernard MULÉ qui met les comptes administratifs aux voix.
Le Conseil Municipal ADOPTE :
- le Compte Administratif 2020 de la Commune, à 21 voix pour et 2 abstentions (Bernard MULÉ & André MICHEL),
- le Compte Administratif 2020 du Camping, à l'unanimité,
- le Compte Administratif 2020 du Lotissement de Poulajou, à l'unanimité,
- le Compte Administratif 2020 du Lotissement Le Stivel, à 22 voix pour et 1 abstention (Bernard MULÉ),

### ➲ Budgets communaux – Affectations des résultats

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément à la nomenclature M14 d'affecter les résultats 2020 des budgets de la Commune, du Camping, du Lotissement Poulajou et du Lotissement Le Stivel.

**COMMUNE :**

Le Compte Administratif 2020 du budget principal fait apparaître le résultat suivant :
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 588 710.47 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : - 262 559.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**
- de conserver en section de fonctionnement la somme de 129 000,00 €.
- de couvrir le besoin de financement et de porter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 à hauteur de 459 710.47 €.

**CAMPING :**
Le Compte Administratif 2020 du budget Camping fait apparaître le résultat suivant :
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 1 383,00 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement (avec les RAR) : - 17 115,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
**DÉCIDE :**
- de couvrir le besoin de financement et de porter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 1 383.00 €.

**LOTISSEMENT POULAJOU :**
Le Compte Administratif 2020 du budget du Lotissement de Poulajou fait apparaître le résultat suivant :
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : - 128 639.66 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement : 0 €
- Report du déficit de fonctionnement au compte 002 soit la somme de 128 639.66 €

**LOTISSEMENT LE STIVEL :**
Le Compte Administratif 2020 du budget du Lotissement Le Stivel fait apparaître le résultat suivant :
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 0.00 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement : - 130 951.55 €
- Report du déficit d'investissement au compte 001, soit la somme de 130 951.55 €

## ➲ Vote des taux 2021

Le Maire explique la réforme de la Taxe d'Habitation :
A compter de 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) est supprimée, deux conséquences :
- Affectation aux communes de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière) ;
- La TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de THp de communes, un dispositif d'équilibrage est mis en œuvre sous la forme d'un coefficient correcteur. Il a pour objet de corriger chaque année, à la hausse ou à la baisse, les recettes de TFPB communale, après transfert de la part départementale en 2021. Il permet de neutraliser la sur-compensation ou sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB. Il intègre la dynamique de la base de la TFPB sans influer sur la politique de taux de la commune.

Le taux de référence communal de TFPB relatif à l'année 2021 est égal à la somme des taux communaux (16,73 %) et départemental (19,53 %) appliqués en 2020 sur le territoire de la commune (Art. 1640 G.-I.-1 du Code Général des Impôts), soit 36,26 %.
Les communes conservent le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants, ...), mais pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, le taux de la TH appliqué sur le territoire de la commune reste égal au taux appliqué sur son territoire en 2019.
Devant l'incertitude des dotations de l'État, notamment la Dotation de Solidarité Rurale « Cible », Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux de TFPB et de ne pas modifier le taux de TFPNB.
Messieurs MICHEL et MULÉ s'oppose à cette augmentation.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 2 voix contre (André MICHEL & Bernard MULÉ), **DÉCIDE** de voter les taux d'imposition 2021 comme suit :
- Taxe foncière (bâti) : 38,07 %
- Taxe foncière (non bâti) : 67,30 %

## ➲ Budgets communaux – Budgets primitifs 2021

Monsieur le Président de la commission finances présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2021 (voir tableaux sur site Mairie).
Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire met les budgets primitifs 2021 aux voix.
Le Conseil Municipal VOTE :
- le Budget Primitif 2021 de la Commune, 21 voix pour et 2 abstentions (André MICHEL & Bernard MULÉ)
- le Budget Primitif 2021 du Camping, à l'unanimité,
- le Budget Primitif 2021 du Lotissement de Poulajou, à l'unanimité,
- le Budget Primitif 2021 du Lotissement Le Stivel, 22 voix pour et 1 abstention (Bernard MULÉ)

## ➲ Clôture du budget lotissement « poulajou »

Monsieur le Maire rappelle la création en 2012 du lotissement de Poulajou et d'un budget annexe. A ce jour, l'ensemble des opérations étant achevé, Monsieur le Maire propose au conseil de clôturer le budget, de procéder à la prise en charge du déficit par le budget principal, ainsi qu'à l'intégration des voiries et réseaux du lotissement dans l'actif de la commune.
Vu la situation budgétaire par chapitre du budget annexe « Lotissement Poulajou » à ce jour,
Considérant que tous les terrains du lotissement communal ont été vendus et que tous les travaux sont terminés ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
**Décide :**
- d'approuver la prise en charge du déficit de clôture par le budget de la commune pour un montant de 128 639,66 €. Cette somme sera imputée au compte 6521 « Déficit budgets annexes » du budget principal et créditée au compte 7552 « prise en charge du déficit » du budget annexe du Lotissement de Poulajou.
- De clôturer en 2021 le budget annexe du lotissement Poulajou.
- De valider l'intégration de l'actif du lotissement constitué de la voirie pour une valeur de 396 489,16 € et des réseaux SDE pour une valeur de 203 491,95 €, à l'actif de la commune.

Cette opération d'intégration de l'actif du budget annexe dans le budget principal de la commune sera réalisée par les écritures d'ordre suivantes dans le budget principal (voir tableau sur le site Mairie).

## ➲ Rétrocession des voies et réseaux du lotissement de poulajou

Le Maire rappelle que les voies des lotissements de Poulajou Bihan et Poulajou Braz sont achevées et assimilables à de la voirie communale.
Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.
Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Décide** le classement dans la voirie communale des lotissements de Poulajou Bihan et Poulajou Braz et **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

# Conseil du 26 mai 2021

## ➲ Permis d'Aménager modifié du Complexe sportif

Le Maire informe que la demande de permis d'aménager du complexe sportif, validée en conseil municipal le 4 novembre 2020, a été retirée le 1er avril 2021.
Le Maire présente le nouveau projet, le dossier loi sur l'eau devra également être modifié.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de complexe sportif modifié et **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de permis d'aménager et le dossier loi sur l'eau.

## ➲ Voie douce Bourg-Mabiliès – Validation du projet

Le Maire présente le projet d'aménagement de voie douce du Bourg à Mabiliès. Une réunion avec le Département est prévue le 28 mai, selon leurs remarques, il est possible que le projet subisse quelques modifications mineures.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'aménagement de la voie douce du Bourg à Mabiliès et **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

## ➲ Panneau d'information

Le Maire présente les propositions reçues pour l'acquisition d'un panneau lumineux d'information.
3 sociétés ont été consultées : Centaure – Screensoft – Prismaflex.
Après étude des différentes offres et options par la commission « Communication », le choix s'est porté sur un panneau double face et sur une acquisition plus intéressante qu'une location.
La société Prismaflex a présenté l'offre la plus avantageuse : coût HT : 20 197 €.
Maintenance annuelle HT : 1 443 € (à partir de la 3ème année - 2 premières années offertes).
Support : 15 € / mois pour le modem et garantie : 60 mois.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'acquérir un panneau lumineux d'information auprès de société Prismaflex.

## ➲ Archives communales

Le centre de gestion propose une mission d'archivage. Cette mission répond à une obligation légale de bonne conservation des archives communales (art. 322-17 et 322-2 du Code Pénal). Les frais de conservation des archives constituent une dépense obligatoire pour les communes (art. 2123-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). L'objectif de cette intervention est de faciliter l'archivage au sein de la mairie, mais aussi de mettre le patrimoine archivistique à la disposition des administrés.
L'intervention est assurée par un archiviste professionnel en étroite collaboration avec les services des Archives Départementales, elle comprend :
- le récolement de la totalité des archives : 110 mètres linéaire
- le classement, l'analyse, le tri et le conditionnement des documents
- l'établissement d'un répertoire numérique avec index alphabétique, et de bordereaux de destruction.

Le volume de travail est estimé à 14 semaines pour un coût de 24 885 €. Cette somme peut être payée sur 3 exercices, soit 8 295 € par an.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de confier le classement des archives communales au Centre de Gestion 22 et **DÉCIDE** de payer la mission sur 3 exercices.

## ➲ Lotissement « Les Hauts du Stivel » - Vente des lots

Le Maire rappelle la délibération du 6 janvier 2021 fixant les prix de vente des lots du Lotissement Les Hauts du Stivel.
Depuis, l'avis des domaines a été sollicité sur l'ensemble des lots et est conforme aux prix fixés.
Considérant les avis des domaines sur l'ensemble des lots du lotissement « Les Hauts du Stivel », le Maire propose de maintenir les prix fixés lors du conseil municipal du 6 janvier 2021.
Considérant que Mme Catherine HAMANT se porte acquéreur d'un lot, Mme Céline LE MORVAN n'utilise pas le pouvoir pour ce vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (Bernard MULÉ), **DÉCIDE** de fixer le prix des lots du lotissement « Les Hauts du Stivel » (voir tableau des prix dur la site Mairie), **DÉCIDE** de confier la rédaction des actes à Maître PARTIOT, notaire à Louannec et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

## ➲ Création d'un poste contractuel d'animateur sportif

Considérant les difficultés pour recruter un animateur sportif au camping et aux activités périscolaires, le Maire propose de créer un poste d'animateur sportif contractuel regroupant les missions suivantes :
- Agent périscolaire (pause méridienne, TAP, garderie)
- Centre du mercredi
- Développement de l'espace-jeunes avec Noémie
- Cap sport / Cap ados Vacances
- Camping (juillet – août)

L'agent sera recruté sur un grade d'éducateur des activités physiques et sportives (4ème échelon) pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2021.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un poste contractuel d'animateur sportif.

## ➲ Location gérance du snack-bar du Camping

Monsieur Le Maire rappelle que le snack-bar du camping est mis en location gérance pour le fond de commerce de bar et plats cuisinés.
Monsieur le Maire a reçu la candidature de M. et Mme CHAEN déjà propriétaires de plusieurs restaurants.
Le Maire propose une location gérance du snack-bar du camping à la société GREFACHI appartenant à M. CHAEN du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021 pour un loyer de 5 000 Đ.
Une caution de 1 250 € sera à verser à la signature du bail et sera remboursée dans le mois qui suit l'état des lieux de sortie.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder un contrat de location-gérance à la société GREFACHI, immatriculée 879 282 119 au RCS de Saint-Brieuc, gérée par M. CHAEN, du 15 juin 2021 au 30 septembre 2021, **FIXE** le montant de la redevance forfaitaire à 5 000 euros (cinq mille euros) et de la caution à 1 250 € (mille deux cent cinquante euros) et **AUTORISE** Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location gérance.

## ➲ Camping - Vote des tarifs 2021 de l'épicerie

Guy PARZY, adjoint au camping, présente les tarifs de l'épicerie du Camping Municipal.
Les produits sont achetés auprès de l'Épicerie des Iles de Louannec, les prix sont majorés de 5 % et arrondi à la dizaine de centimes supérieure.
Les produits non vendus en fin de saison sont repris par l'Épicerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** les tarifs 2021 de l'épicerie du Camping Municipal.

### ➲ Camping – Caution remorque vélo

Guy PARZY, adjoint au Camping, rappelle que la commune a décidé de mettre des remorques à vélo à louer au Camping Municipal. Il convient de fixer le montant de la caution, il propose de la fixer à 300 Ð, coût approximatif de la remorque.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE de fixer le montant de la caution pour la location d'une remorque vélo à 300 € (trois cents euros).

### ➲ Informations du Maire sur ses délégations

**VU** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités,
**VU** La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les actions intentées contre elle ;
Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes :
**- 2021/004 : Considérant** le recours déposé par Monsieur LOUZON Philippe le 14 avril 2021 contre le Permis de Construire n° 2213420C0013 accordé le 29 septembre 2020 à Monsieur SVILARICH.
Le Maire a décidé de confier à Maître Jean-François ROUHAUD, avocat du Cabinet LEXCAP, demeurant « Centre d'affaires Alphasis – Espace Performance 1 – Bâtiment O – 35769 SAINT-GRÉGOIRE », le soin de l'assister et de le conseiller devant le Tribunal Administratif de Rennes à l'occasion du recours cité ci-dessus. Cette assistance consiste à représenter la commune devant le tribunal administratif en référé et au fond en défendant la légalité de l'autorisation d'urbanisme attaquée (instances en référé et au fond). A cette fin, le cabinet analysera le dossier, rédigera le ou les mémoires utiles et représentera la commune aux audiences.

# Conseil du 30 juin 2021

### ➲ Création de voie mixte vers Mabiliès – Choix des entreprises

Le Maire rappelle la délibération du 28 mai 2021 approuvant le projet de voie mixte reliant le bourg au quartier de Mabiliès et autorisant le Maire à lancer la consultation des entreprises.
3 offres ont été reçues : COLAS – EUROVIA – SETAP
Considérant le montant des offres reçues, le Maire propose de retenir la variante Goasq poncé.
Après analyse et négociation par le cabinet Quarta, maître d'œuvre, l'entreprise la mieux disante est l'entreprise COLAS pour un coût HT de 181 952,68 € (base + variante n°1).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de retenir l'entreprise COLAS pour les travaux de réalisation d'une voie mixte reliant le bourg au quartier de Mabiliès, pour un montant HT de 181 952,68 € (base + variante n°1) et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du marché.

### ➲ Programme de voirie – Choix des entreprises

Le Maire rappelle le programme de voirie défini et le lancement de la consultation.
La commission des marchés publics, réunie le 29 juin, a étudié les offres reçues et propose de retenir les variantes 1 & 2 (voie douce devant le Motel du Lenn enrobé goasc poncé et voie Douce devant l'ancienne STEP enrobé goasc poncé).
L'offre la mieux-disante a été établie par l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 60 351,05 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** : - de retenir les variantes 1 & 2 et de confier le marché de travaux du programme de voirie 2021 à l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 60 351,05 € et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du marché.

### ➲ Rénovation énergétique de la salle de gym – Consultation de la maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique de la salle de gym. La commune a obtenu la DETR (67 800 € arrêté du 20/04/21) et la DSIL (62 500 € arrêté du 08/06/21). Le commencement d'exécution doit avoir lieu avant la fin de l'année.
Le Maire propose de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre et de notifier la mission au candidat le mieux-disant courant juillet pour un commencement en septembre, après étude des candidatures par la commission des marchés publics.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique de la salle de gym et **AUTORISE** le Maire à notifier au candidat le mieux disant, le marché de maîtrise d'œuvre pour un commencement de la mission au 1er septembre 2021.

### ➲ Convention Macareux

Le Maire rappelle que la ligne de bus Macareux a été étendue sur les communes de Louannec, St-Quay-Perros et Trégastel en 2019. A l'issue de la saison 2020, 4 scénarii ont été étudiés pour renforcer la desserte estivale pour un coût évalué entre 25 000 € et 93 000 €. Pour l'année 2021 l'option D1 a été retenue, consistant à un service estival sur 10 semaines du 7 juillet au 15 septembre, avec un cadencement à l'heure jusqu'à 15 heures, puis un cadencement à la demie heure à partir de 15 heures.
A compter du 1er janvier 2022 le principe de la compétence communautaire transférée s'appliquera, les lignes régulières de transport seront intégralement financées par LTC, mais c'est aux élus de LTC qu'il reviendra de décider du niveau de desserte de ces lignes.
Pour 2021 la participation se réalise via la mise en place d'une attribution de compensation équivalente à la contribution prévue. La clé de répartition proposée est la suivante :

| Collectivités : | Taux : | Montant : |
|---|---|---|
| - Lannion-Trégor Communauté : | 50 % | 40 949 € |
| - Commune de Louannec : | 16,67 % | 13 650 € |
| - Commune de Perros-Guirec : | 8,33 % | 6 825 € |
| - Commune de St-Quay-Perros : | 8,33 % | 6 825 € |
| - Commune de Trégastel : | 16,67 % | 13 650 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EST FAVORABLE** à la mise en place de l'option D1 et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

### ➲ Convention tripartite pour l'emploi associatif U.S.P.L.

Le Maire rappelle que la commune participe financièrement à l'emploi associatif de l'U.S.P.L. selon les conditions ci-dessous :
- 1/3 du salaire pris en charge par l'USPL
- 1/3 du salaire pris en charge par le Département
- 1/3 du salaire pris en charge par les communes de Perros et de Louannec

L'USPL et le Département souhaitent augmenter la durée du contrat de 26 h 25 à 35 h 00. Actuellement le salaire chargé annuel s'élève à 6 000 € et la participation de Louannec à 1 650 €.
En passant de 75 à 100 %, la charge salariale s'élèvera à 8 000 € soit une augmentation pour la participation de Louannec d'environ 600 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EST FAVORABLE** à l'augmentation du contrat de l'emploi associatif de 26 h 25 à 35 h 00 et **ACCEPTE** de participer à l'emploi associatif USPL selon les conditions indiquées et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

### ➲ Règlements intérieurs des activités périscolaires

Le Maire expose des problématiques récurrentes à la cantine et à la garderie :

- Certaines familles inscrivent leurs enfants à la cantine et à la garderie même quand ils n'y vont pas. Cela engendre du gaspillage alimentaire à la cantine et une difficulté de gestion à la garderie pour le goûter et l'encadrement.
- Certaines familles viennent chercher leurs enfants après 18h30, heure de fermeture de la garderie, ce qui oblige le personnel à rester jusqu'à l'arrivée des parents.

Afin de limiter ces comportements abusifs, le Maire propose de modifier les règlements intérieurs qui seront validés par la commission des affaires scolaires, afin d'y prévoir la facturation des services si inscription même si l'enfant ne vient pas et une pénalité de retard après 18h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de modifier les règlements intérieurs des activités scolaires en y incluant les mentions suivantes :

- Facturation du repas de la cantine si l'enfant est inscrit et ne vient pas à la cantine
- Facturation de la prestation garderie, sur toute la plage horaire, si l'enfant est inscrit et ne vient pas à la garderie
- Pénalité forfaitaire de 10 € pour tout retard après 18h30 (sauf cas de force majeure)

# Conseil du 29 septembre 2021

### ➲ Approbation du Pacte fiscal et financier de Solidarité pour le mandat 2020-2026

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est un outil obligatoire, depuis la loi de 2014, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale signataires d'un contrat de ville comme Lannion-Trégor Communauté.

La loi de finances pour 2020 a précisé les dispositions relatives au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité :« (...) Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. » (Article L.5211-28-4 du CGCT)

Le pacte est aussi l'occasion de mettre en évidence :

- La nécessité de faire face aux contraintes financières : soutenabilité du Projet Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement -PPF/I (évolution des charges et des ressources, cadencement des investissements, niveau d'endettement), politique fiscale, politique tarifaire en particulier des budgets autonomes, capacité d'autofinancement.
- La volonté d'accompagner les transformations de l'intercommunalité : transfert et prise de compétence par exemple (modalités de calcul des attributions de compensation, reversement de fiscalité).
- Le souhait de mieux formaliser les relations financières entre communes et communauté : coordination des politiques fiscales communales et communautaire, politique des fonds de concours, règles de répartition du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est la garantie politique et technique de la viabilité financière des prises de compétence, du développement de nouveaux projets portés par l'agglomération et donc du projet de territoire.

Le pacte pourra arrêter les principes financiers et fiscaux pour le mandat et développer les outils qui seront choisis pour les mettre en œuvre.

De façon évidente, le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité s'articule avec les autres documents stratégiques : Projet de Territoire, Programme Pluriannuel d'Investissement, Pacte de Gouvernance.

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité doit vérifier l'adéquation des objectifs fixés dans ces documents stratégiques et de l'allocation des ressources en vue de la réalisation des projets.

La mandature 2020-2026 commence dans un contexte inédit sur de nombreux plans du fait de la crise sanitaire de la COVID19 et des effets économiques qui en découlent. En matière de finances publiques, et notamment pour les communautés d'agglomérations, ce contexte pèse lourdement. Parallèlement, la réforme fiscale conduisant à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales qui était en cours produit ses premiers effets.

Le remplacement de la Taxe d'habitation sur les résidences principales par une fraction de TVA pour les communautés d'agglomération et par la part départementale de foncier bâti pour les communes bouleverse l'équilibre antérieur de partage des fruits de la croissance fiscale territorialisée.

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est un document stratégique qui sera progressivement mis en œuvre par des décisions ultérieures.

Toutefois, afin d'éclairer le débat sur l'approbation du Pacte, un document de travail est annexé au pacte présentant des simulations et un calendrier de mise en place des mesures.

Ce document repose sur des hypothèses, il ne s'agit pas d'une décision d'instauration de mesures ou de modifications de dispositifs existants.

Les mesures du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité feront l'objet de délibérations spécifiques et distinctes. Les débats préparatoires à ces délibérations seront l'occasion de préciser les mesures retenues et d'en définir l'ampleur.

Les évaluations contenues dans l'annexe « évaluation et calendrier des mesures du pacte financier et fiscal de solidarité » devront être affinées et sont données à titre informatif.

VU l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2021 approuvant le Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour le mandat 2020-2026 les articles L 5211-1 et suivants et L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 7 abstentions** (D.COLAS, M.P.RICHARD, D.PAGE, M.ALLAIN, D.ROLLAND, C.LE MORVAN, A.SALIOU) et 2 voix contre (B.MULÉ, A.MICHEL).

**APPROUVE** le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Lannion Trégor Communauté pour le mandat 2020-2026

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

### ➲ Travaux de sécurisation de la RD 6 aux abords du Camping

Éric RENAUD présente l'avant-projet établi par le Cabinet

A'DAO Urbanisme chargé de l'étude.
Les travaux s'étendent de l'entrée d'agglomération, qui a été déplacée avant le camping, jusqu'au carrefour du Truzugal.
Les travaux consistent en 2 plateaux avec des pentes à 5 % permettant un franchissement à 50 km/h, un devant le camping et un au croisement de la venelle du Truzugal. La vitesse sera limitée à 30 km/h l'été et à 50km/h le reste de l'année.
L'aménagement prendra en compte les problématiques des arrêts de bus, des voies mixtes et des traversées de route.
Les travaux sont estimés à 271 861,50 € HT, soit 326 233,80 € TTC.
Le Maire propose de réaliser l'effacement de réseaux avant les travaux, une étude sera sollicitée auprès du SDE. Il faut également vérifier la qualité du réseau d'eaux pluviales.
Le Maire propose de confier la maîtrise d'œuvre à A'DAO Urbanisme pour un montant HT de 12 600 €, soit 15 120 Ð TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avant-projet sommaire établi par le cabinet A'DAO Urbanisme pour un montant de 271 861,50 € HT, et décide de réaliser les travaux en 2022, **DÉCIDE** de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet A'DAO Urbanisme de Rennes pour un montant de 12 600,00 € HT et **DÉCIDE** de demander une étude pour l'effacement de réseaux et de réaliser une inspection du réseau d'eaux pluviales.

## ➲ Voie mixte vers Mabiliès / Convention d'aménagement et d'entretien avec le Département

Le Maire rappelle le projet de voie mixte entre le bourg et Mabiliès établi par le Cabinet QUARTA et validé par l'Agence Technique Départementale. Les travaux vont commencer début octobre et devraient se terminer avant la fin de l'année.
Il convient de passer une convention avec l'Agence Technique Départementale définissant les conditions d'aménagement et d'entretien des équipements à la charge de la commune. La convention est signée pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par le Département pour l'aménagement et l'entretien de la voie mixte du Bourg vers Mabiliès et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

## ➲ Convention Conseil en Énergie Partagée

Le Maire présente la convention « Conseil en Énergie Partagée » proposée par Lannion Trégor Communauté.
Le Conseil en Énergie partagée (CEP) est un dispositif d'accompagnement personnalisé des collectivités dans la maîtrise de leur consommation énergétique. Il consiste à mutualiser des conseillers en énergies qui sont au service de toutes les communes. Les communes peuvent solliciter cet accompagnement ainsi que le fonds de concours énergie de LTC pour les travaux de rénovation énergétique du bâti public existant.
La signature de la convention conditionne la possibilité d'obtenir le fonds de concours énergie de LTC. La convention est composée d'un guide des services dédiés aux communes avec des fondamentaux gratuits comme le bilan énergétique et de certaines expertises payantes (Pré-diagnostic énergétique de bâtiment, accompagnement à la réalisation d'une étude thermique ou d'un projet de rénovation, ...) selon un tarif horaire d'assistance ponctuelle d'un technicien voté par le conseil communautaire. La convention est signée pour 3 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.
Les objectifs :
- Mettre en place une politique durable de gestion du patrimoine et des consommations énergétiques ;
- Diminuer les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique et la dépendance aux énergies fossiles ;
- Limiter le poids des factures énergétiques sur le budget de fonctionnement des communes à court et long termes ;
- Optimiser les performances énergétiques et environnementales des projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer au service « Conseil en Énergie Partagée » de LTC et **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

## ➲ Charte « Label terre saine »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contexte et les objectifs de l'adhésion au label national « Terre saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) :
- L'objectif de ce label national est de :
  * Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
  * Entrainer les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé », vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
  * Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.
- Les objectifs visés pour la commune de Louannec concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.
- La candidature de la commune pour obtenir le label national Terre saine, conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation, s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires dans la commune de Louannec depuis au moins un an et d'engagement à rester en zéro pesticide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à candidater en faveur de l'obtention du Label National « Terre saine, communes sans pesticides ».

## ➲ Permis de construire n° 02213421 C0023 – SVILARICH Nicolas

Le Maire présente le permis de construire de Monsieur SVILARICH Nicolas déposé le 10 septembre 2021. Le projet est situé dans le lotissement Les Hauts de Kernu (lot n°1), sur les parcelles cadastrées section C numéros 441-442-1979.
Le terrain est concerné par l'annulation partielle du PLU du 24/01/2020, et est soumis aux dispositions réglementaires du RNU depuis le 25/01/2021.
Le projet constitue une extension d'urbanisation en continuité avec le secteur de Kernu, identifié comme village au SCOT approuvé le 04/02/2020 (article L121-8 du CU). Le terrain est situé dans le lotissement Les Hauts de Kernu 3. La loi Elan y prévoit l'applicabilité du principe de la cristallisation de la règle d'urbanisme pendant 5 ans après la DAACT (soit jusqu'au 27/09/2023), y compris en cas d'annulation contentieuse du document d'urbanisme.
Ce projet est cependant situé hors partie actuellement urbanisée (PAU) de la commune.
La construction de bâtiments nouveaux mentionnée au 1° de l'article L. 111-4 et les projets de constructions, aménagements, installations et travaux mentionnés aux 2° et 3° du même article ayant pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces autres qu'urbanisés et sur lesquelles est exercée une activité agricole ou qui sont à vocation agricole doivent être préalablement soumis pour avis par l'autorité administrative compétente de l'Etat à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.
Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 voix contre (Bernard MULÉ & André MICHEL), est favorable à la demande de permis de construire de Monsieur SVILARICH Nicolas sur le lot n° 1 du lotissement « Les Hauts de Kernu 3 ».

# Louannec en images

## Jeunesse : CCJ et CAP ADOS

*Réunion de travail de la commission communale des jeunes*

*Soirée jeux de société Cap Ados*

*Soirée Halloween Cap Ados*

*Soirée cinéma Cap Ados*

*Futsal Cap Ados*

*Atelier cuisine Cap Ados*

# Maternelle à la bibliothèque

*Animation à la bibliothèque pour les maternelles avec Mme Bigot*

*Les bénévoles se sont déplacés à la maternelle pour une animation*

## CIDS

*Stage cuisine au C.I.D.S.*

*Stage cuisine au C.I.D.S.*

# Cérémonie du 11 novembre

Après la messe célébrée par le père Albert WANSO et l'absoute au monument du souvenir des défunts de la guerre 14-18, la cérémonie commémorative s'est prolongée au monument aux morts.

Elle a été marquée par un évènement tout à fait particulier.

En effet, comme il est relaté dans l'article de l'U.N.C, il y a eu le dévoilement d'un nouveau nom sur le monument aux morts : celui de LE POLOZEC Joseph René, décédé durant la seconde guerre mondiale. C'est Madame Claude LE GLAZ, sa filleule, qui a permis de combler ce vide.

Cette commémoration, empreinte d'émotions, a eu lieu en présence :

- de 6 porte-drapeaux : la Médaille militaire, l'U.N.P.R.G. (Union Nationale des personnels et des Retraités de la Gendarmerie), les Anciens combattants et le Souvenir français ;
- de quelques enfants des écoles qui ont procédé à la lecture de trois poèmes en rapport avec l'évènement, et à l'énumération de tous les noms des « Morts pour la France » de toutes les guerres figurant sur le monument ;
- et chose assez rare, nous avons noté la participation très remarquée de trois militaires d'active : le Commandant Geoffroy CHALLAN BELVAL de l'académie Militaire de Saint Cyr Coetquidan, le Lieutenant de vaisseau Alexandre VAGUIER, Commissaire aux armées affecté à la base navale de Brest et de la seconde Maître Gwenola PRAT, embarquée sur un bâtiment à Brest. Nous les remercions très sincèrement.

Merci également aux louannécains qui se sont associés à cette manifestation.

La cérémonie s'est terminée au monument du Guilors où là aussi une assistance nombreuse s'était donnée rendez-vous.

Merci à toutes et à tous pour votre participation lors de cette belle journée commémorative.

**Guy Parzy**

# 11 novembre 2021 - UNC

En ce **11 novembre 2021**, la France a commémoré l'armistice qui a suspendu les hostilités entre les belligérants de la ''Grande Guerre'' (1914/1918), guerre qui a fait plus de 18 millions de morts (civils et militaires) et bouleversé l'ordre mondial. Le Traité de Versailles - signé le 28 Juin 1919 – a remodelé l'Europe dans tous les domaines, avec les conséquences que nous connaissons. Le souvenir de la Deuxième Guerre mondiale est là pour nous le rappeler.

A Louannec comme dans toutes les communes de France nous avons célébré le 103ème anniversaire de la fin de cette guerre meurtrière.

Elus, population et membres de l'union nationale des combattants derrières leurs drapeaux ont participé à l'office religieux puis ont rendu hommage aux louannécains de tous les conflits morts pour la France avec la lecture d'un poème par les élèves du CM2 de l'école communale à l'initiative de la directrice Madame Kristell DANIC.

Cette cérémonie fut l'occasion de mettre à l'honneur Joseph, René LE POLOZEC né à Louannec le 15 novembre 1914, pupille de la Nation, Quartier-maître de la Marine Nationale, mort pour la France le 04 mars 1943 à Port-Etienne (Mauritanie) à l'âge de 28 ans durant la seconde guerre mondiale, fils de Joseph, Ernest LE POLOZEC soldat de 2ème Classe affecté au 73ème Régiment d'Infanterie Territoriale implanté à la caserne La Tour d'Auvergne à Guingamp, « mort pour la France » le 22 avril 1915 à l'âge de 33 ans à Ypres (Belgique) avec cette mention « tué à l'ennemi » durant la première guerre mondiale et dont le nom est gravé sur notre monument aux morts.

C'est grâce à Madame Le Glaz qui a découvert récemment des documents militaires de son parrain Joseph LE POLOZEC et qui en a fait part à la municipalité qui a confirmé après les vérifications d'usage que la mention « mort pour la France » était officialisée et a fait procéder à l'inscription sur le monument aux morts dévoilée en ce jour du souvenir. Ce jeune homme, comme tous ceux figurant sur ce monument méritent notre respect. Ils ont donné leur vie pour la patrie. Ils ont sacrifié leur jeunesse et n'ont pas démérité. N'oublions pas les victimes civiles de ces conflits et toutes les familles endeuillées.

Aujourd'hui, comme par le passé, de jeunes hommes et jeunes femmes s'engagent pour la protection des populations en métropole, en outre-mer et à l'étranger, sur terre, sur mer et dans les airs pour maintenir une paix mondiale toujours fragile.

**Maurice Pennec**

**Président UNC Louannec**

# Repas des anciens de la commune : reprise appréciée

Pour les communes, en particulier les petites, le repas des aînés est un moment important. Pendant la crise sanitaire, cette tradition avait été mise à mal. Difficile d'organiser un événement rassemblant beaucoup de personnes fragiles en pleine pandémie.

Le mercredi 6 octobre, après le mot d'accueil de monsieur Gervais EGAULT, Maire de la commune, ce sont 130 convives qui ont apprécié le menu concocté par notre ami Jacques Mallédan et servi à table par le personnel communal. Même si la langue manquait quelque peu, nos invités se sont délectés.

Le père Albert WANSO avait répondu présent à notre invitation ainsi que les membres du CCAS.

L'assistance a pu également faire quelques pas de danse au rythme des musiques lancées par notre ami John.

Belle journée empreinte de joie, de bonne humeur et de convivialité.

**Guy Parzy**

# École primaire de Louannec

**Optimist et kayak de mer pour les CM1 et CM2**

Les élèves de CM1 et de CM2 ont eu la chance de participer au cours de la première période scolaire à des activités nautiques.
Les CM1 ont découvert l'optimist sur le Lenn en partenariat avec le centre nautique de Perros-Guirec tandis que les CM2 ont réalisé un cycle de kayak de mer avec le club nautique de Trégastel. Ces activités ont été financées par les parents concernés, le CAEL ainsi que par la mairie pour les déplacements en car.
Les enfants ont profité cette année de conditions météorologiques très favorables, ce qui leur a permis de développer de nombreuses compétences techniques de voile, d'apprendre à observer le milieu marin tout en ayant beaucoup de plaisir !

**Rencontre des anciens combattants**

Afin de préparer la cérémonie du 11 novembre, les élèves de CM2 ont accueilli M. Pennec et M. Crombez, membres de l'association des anciens combattants de Louannec. Ce moment d'échanges a permis aux enfants de poser de nombreuses questions. Ils ont été sensibilisés aux symboles de la République et au travail de mémoire à travers les traces des anciennes guerres au sein de la commune ainsi que de la cérémonie du 11 novembre. Plusieurs enfants ont participé et ont lu un poème.

**Animation avec Claire Leroy, illustratrice**

Nous avons travaillé sur le thème de "l'arbre remarquable". Les enfants ont produit un dessin et un texte individuel qui seront rassemblés pour constituer un recueil. Cette animation a été réalisée en partenariat avec Noémie Frémont, animatrice jeunesse, de la bibliothèque municipale ainsi qu'avec la bibliothèque départementale.

**Événement de la "Grande Lessive"**

Jeudi 14 octobre, l'école élémentaire de Louannec a participé à l'événement « la grande lessive ».
Les enfants ont découpé, dessiné, collé, peint et colorié pour réaliser de magnifiques œuvres en rapport avec le thème qui était : « Tous des oiseaux ».
Toutes les classes ont participé du CP au CM2 en utilisant de l'encre colorée, de l'aquarelle, des pastels, des collages et des feuilles mortes.
Les dessins ont été suspendus sous le préau pendant toute la journée.
Le soleil était au rendez-vous pour profiter de toutes ces couleurs qui ont bien égayé l'école.

**Krystell Danic, Directrice de l'école pimaire**

## L'A.R.A.L. : "Refaire du vivre ensemble

La page de l'épidémie n'est pas encore totalement tournée. La vie reprend mais la crise sanitaire pèse encore sur nos activités. Certains ont du mal à reprendre et des adhérents hésitent à revenir. Il faut se retrouver pour partager des moments amicaux et conviviaux.

Aussi, pensons aux personnes isolées et essayons ensemble de les raccrocher à la vie associative pour maintenir le lien social, essence même de notre association.

Toutes nos activités ont repris depuis le forum de septembre : les marches, l'informatique, la danse de salon, la belote, le scrabble, le cartonnage, le dessin et aquarelle et la généalogie, en respectant toutefois les gestes barrière et les règles sanitaires en vigueur. Les participations sont très satisfaisantes.

Les adhésions restent ouvertes et bienvenue aux personnes qui désirent nous rejoindre.

Toutes les sorties, escapades, repas dansants et grand voyage pour l'année à venir sont déjà programmés ou en cours de l'être. Ils vous seront proposés lors de notre assemblée générale qui se tiendra le jeudi 20 janvier 2022. Ce sera l'occasion, à nouveau, de partager la galette des rois et de prendre le verre de l'amitié.

Notre voyage à Rhodes de septembre 2021 a attiré douze adhérents qui ont profité pleinement et avec contentement de cette « évasion ».

Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos proches, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
aral22@laposte.net

**Guy Parzy, Président de l'ARAL**

## La Gavotte Louannécaine

La Gavotte Louannécaine a repris ses activités et vous propose chaque MERCREDI SOIR de 20 h 30 à 22 h 30 à la Salle des Fêtes de Louannec (excepté pendant les périodes scolaires) un apprentissage de la danse bretonne sous la direction de Babeth BODORE, notre professeure.

La situation sanitaire nous a contraints à mettre en place un protocole particulier à chaque cours : le port d'un masque est obligatoire, un distributeur de gel hydro-alcoolique est mis à disposition et nous veillons à une distanciation entre les danseurs. Nous relevons également les noms et adresses mail de chaque participant afin d'avertir s'il y avait un problème.

Nous vous rappelons que le premier cours est gratuit. Le montant de notre cotisation annuelle est de 55 € pour un couple et 32 € pour une personne seule. L'ensemble des membres du bureau (Jacky, Bernard, Anne-Marie, Evelyne, Patrick et Jean-Marc) vous attend pour vous faire découvrir notre ambiance conviviale.

**Jacky Cheny**

ESPOIR TALIBES

## Des nouvelles de Saint Louis

Cette année, pour rejoindre Saint-Louis et retrouver mes petits talibés, le chemin pour y arriver a été très compliqué à cause des conditions restrictives de voyage, mais ma persévérance a payé et c'est avec beaucoup de joie et d'émotion que j'ai pu revenir au Sénégal.

Trois mois avec les enfants durant lesquels nous avons partagé des moments inoubliables ! Je suis toujours impressionnée par leur résistance face aux épreuves qu'ils doivent traverser quotidiennement. Ce sont des enfants très courageux qui luttent dès leur plus jeune âge. Malgré tout, ils gardent le sourire... On devine cependant une grande détresse au fond de leur cœur. Avec l'équipe sur place, nous contribuons tous ensemble... main dans la main... à distribuer des petits moments de bonheur pour que ces enfants de la rue retrouvent un peu d'espoir !

En septembre dernier, suite à un éboulement, la maison d'accueil a subi de gros dégâts. Ce qui nous a contraints à quitter les lieux, la sécurité des enfants n'étant plus assurée. L'équipe a redoublé d'énergie pour chercher un nouveau local et a trouvé un « nouveau toit » dans le même quartier.

L'association Espoir Talibés souhaite poursuivre ses actions. Récolter les fonds nécessaires est de plus en plus difficile, nous avons besoin d'être soutenus par les donateurs. Si vous souhaitez participer à nos actions, d'avance merci.... Nous faisons appel à votre générosité. Les enfants talibés ont plus que jamais besoin de nous tous. Pour faire un don...

**Christine Thuault**

**Contact :**
**Christine Thuault, 2 Route de Nantouar, 22700 Louannec**
**Tél : 06 79 98 21 14**
**www.espoir-talibes.com**

## Viens Jouer

Cette année encore l'association "Viens Jouer" propose des séances de dessin, peinture et arts plastiques.

Une vingtaine d'enfants et ados (de 6 à 15 ans) sont inscrits et se répartissent sur les créneaux du mardi soir et du samedi matin animés par Marie-Paule Gouny. Les séances ont lieu dans la salle de peinture située derrière l'école élémentaire.

L'année dernière, malgré les divers confinements et couvre-feux, l'association a réussi à assurer toutes les heures prévues, en réaménageant le calendrier initial ! Cela a permis aux enfants de réaliser de riches productions qu'ils ont pu présenter lors de l'exposition de septembre dernier à la salle des fêtes.

Contact : asso.viensjouer@gmail.com

**Emmanuelle Rousseau**

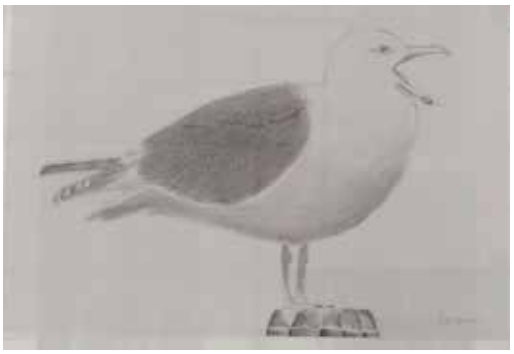

## Ateliers et Chemins

Avant la reprise des activités 2021-2022, d'un bon pied, les randonneurs de l'Association « Ateliers et Chemins » ont parcouru les sentiers du Golfe du Morbihan du 13 au 18 septembre 2021. Ils ont pu découvrir l'Ile aux Moines, l'Ile d'Ars, le joli port du Bono et de St Goustan, Locmariaquer et ont parcouru près de 80 kms le long des sentiers côtiers. Ils sont revenus enchantés de leur séjour, les mollets aguerris, et la tête emplie de magnifiques paysages. Une belle remise en forme avant de démarrer sportivement les balades du lundi !

**Jean-François Cudelou**

## Les Louannigous

### Théâtre à Louannec, et plus encore...

La singularité du théâtre c'est de se rassembler dans un même lieu, dans un même temps, partager ensemble une histoire, des émotions et ressentir les comédiens en direct. Dans notre commune, c'est aussi retrouver pour une soirée un voisin, des amis et tisser le lien propre à toute communauté de vie. La Covid a empêché tout cela en interrompant brutalement toute animation communale et rassemblements festifs. Il est difficile de se rendre compte de notre déconnexion aux autres : en dehors de la famille et des amis très proches, nous nous sommes éloignés des copains, il n'y a plus de rencontres fortuites lors d'une fête, un concert, un spectacle et c'est pourtant ce qui fait le sel de la vie.

La troupe des Louannigous a repris le chemin des répétitions et travaille afin de préparer un nouveau spectacle en mars prochain. La comédie que nous préparons est dans la plus pure tradition du vaudeville afin de fédérer le maximum de spectateurs. Nous vous invitons donc à réserver dès à présent vos soirées fin mars afin de les partager ensemble en toute convivialité.

Nous sommes tombés dans une pratique du loisir internet, culture de canapé à travers nos écrans qui ne peut enlever l'émotion du présentiel. Plus le monde devient virtuel, plus il est important de conserver le contact physique et vivant. Retrouvons nous pour partager un spectacle, et plus encore.

Nos prochaines représentations théâtrales : samedi 19, dimanche 20, vendredi 25 mars et samedi 2 avril 2022, salle des Fêtes de Louannec.

**Nicolas Mionet**

## Bourse aux vêtements de Louannec

**Salle des fêtes (au foyer)**

Après une longue absence due à la pandémie covid 19, l'association "bourse aux vêtements de Louannec" souhaite relancer ses activités en 2022.

2022 est une année problématique car nos créneaux d'occupation de la salle des fêtes de Louannec sont les vacances scolaires d'avril et d'octobre. Les élections présidentielles sont prévues pendant les vacances scolaires d'avril (zone B) soit le 1er tour le 10 avril et le 2ème tour le 24 avril.

Après réunion et discussion, nous programmons notre prochaine manifestation aux vacances scolaires de février (soit du 7 au 16 février 2022).

Les mesures sanitaires seront toujours de vigueur (port du masque et pass sanitaire obligatoires).

Pour nous permettre une plus grande fluidité entre chaque portant, nous avons pris la décision de ne faire qu'un seul enregistrement par famille/déposant soit 20 articles.

Nous vous donnons rendez-vous :

Le dépôt : mercredi 9 février (de 9h à 16h)

Les jours de vente : vendredi 11 février (de 9h à 18h) et samedi 12 février (de 9h à17h).

La reprise des invendus : mercredi 16 février (de 16h à 18h).

Articles concernés : vêtements enfant, femme, homme (printemps-été), accessoires : chaussures, sac à main, écharpe, bijoux.

Articles refusés : pas de linge de maison, livre, objet fragile, jouet.

Ils doivent être impérativement propres et en bon état et être équipés d'un carré de tissu blanc.

Vous pouvez nous contacter par mail pour avoir des renseignements : bav-louannec@orange.fr

Nous vous reverrons bientôt car l'espoir fait vivre !! Surtout restez prudents !!

**Eliane Chevé**
**02 96 91 62 08**
**bav-louannec@orange.fr**

## Skol Diwan Louaneg

Les petits bretonnants ont repris le rythme scolaire à l'école Diwan de Louannec, avec une équipe pédagogique qui s'est étoffée, toujours dirigée avec enthousiasme par Loeiza Lever-Crué qui enseigne aux maternelles les lundi et mardi. Aël Anna Mazé est une nouvelle enseignante pour les maternelles les jeudi et vendredi. Les élèves de primaire ont gardé leurs deux enseignantes : Nolwenn Le Meur-Roux et Marilou Le Roux.
Les deux Agents spécialisés des écoles maternelles (Asem) sont maintenant Audrey Dumont et Anna Skorneg.
L'école accueille aussi plusieurs fois dans l'année des stagiaires apprenant le breton et l'enseignement.
Les effectifs sont globalement stables avec 33 enfants , 18 en maternelle et 15 en primaire, représentant 24 familles.

Le thème de cette année pour les projets de l'école est la mer et la forêt « l'Armor et l'Argoat » et les élèves vont faire l'école dans les bois une fois par mois dans le but d'apprendre l'autonomie, le langage et les mathématiques, à découvrir et respecter la nature, tout en observant, en se baladant et en faisant du sport. Cultiver le civisme et apprendre à vivre ensemble est au cœur des enseignements à l'école. Et bien sûr la transmission de la culture bretonne à travers la musique, le chant et la danse continue, animé par Gireg Konan, chaque jeudi matin, qui apprend aux enfants des chansons du Trégor en vue de leur préparation au concours du Kan ar Bobl. Katell Le Coqguen intervient les jeudis après-midi pour faire découvrir les musiques du monde aux enfants et préparer le spectacle de fin d'année qui aura lieu le jeudi 9 décembre à partir de 17h30 à la salle des fêtes de Louannec.
Au programme des activités sportives, les enfants ont cette année la chance de découvrir le tennis de table avec Michel Machomet.

**Loeiza Lever-Crué**
**Renerez/Directrice**
**Skol Diwan Louaneg**
**Pgz 02 96 91 01 34**

## Comité d'Animation de Louannec (C.A.L.)

Malgré un contexte particulier, mais grâce à la mobilisation des bénévoles, nous avons maintenu une partie des manifestations programmées.
En Juin, Louannec a fait le tour de la planète à l'occasion du passage du tour de France 2021. En septembre, Louannec en musique a permis de se retrouver autour d'un évènement festif qui a fait beaucoup de bien. Evènement pour lequel le soutien de nos sponsors demeure essentiel, merci à vous.
Nous préparons déjà l'année prochaine et vous donnons quelques dates à retenir : - Théâtre par Les Louannigous, les samedi 19 et dimanche 20 mars, vendredi 25 mars et samedi 2 avril, - Vide-grenier le dimanche 22 mai, - Fête de la musique, le mardi 21 juin. D'autres événements sont en préparation. Si vous souhaitez vous investir dans l'animation communale, n'hésitez pas à nous contacter. Toute l'équipe du CAL vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous dit à l'année prochaine.

**Mickaël Allain, président du CAL**

Contact :
Mail : cal.louannec@gmail.com - Tél.: 09 72 46 28 92

## Union Nationale des Combattants
## Section Louannec - Kermaria Sulard - Trélévern

Le jeudi 21 octobre 2021, dans le cadre des préparatifs de la commémoration de l'Armistice, Madame Kristelle Danic directrice de l'école primaire de Louannec avait convié l'association des anciens combattants pour une intervention auprès des élèves de CM2. Le président Maurice Pennec accompagné de Christian Crombez Porte-drapeau, après avoir exposé les buts de l'association et l'importance des cérémonies mémorielles, ont mis l'accent sur les symboles de la République en faisant participer les élèves particulièrement attentifs.

**Rappel :** La carte de combattant est désormais attribuée aux soldats ayant participé aux conflits d'Afrique du nord pendant 120 jours, entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964.

**Rejoignez les rangs de l'UNC,** contribuez au renouvellement des générations combattantes. L'UNC intègre également les Soldats de France (anciens militaires ayant accompli leur service national et toute personne prête à s'investir pour le devoir de mémoire).

**Maurice Pennec**
**Président UNC Louannec**

UNC Louannec
maurice.pennec-unc@orange.fr
06 28 20 39 74

## TRÉGORISSIMO

Le chœur Trégorissimo, privé de concerts de Noël depuis deux ans, a souhaité renouer avec cette tradition et donner la priorité pour cette reprise à son port d'attache de Louannec, le vendredi 17 décembre à 20h30 à l'église de Louannec.

Le temps de préparation était limité, et la nécessité de retrouver une dynamique que la Covid a enrayée a conduit les choristes à s'imposer un rythme de travail soutenu, et même y consacrer un week-end de travail pour mener à bien ce projet. Qu'ils en soient ici remerciés.

Ce sont donc des pages connues de leur répertoire que vous entendrez mais aussi des nouveautés.

Pour établir le caractère festif qui convient à cet événement, nous avons pris le parti d'agrémenter les pièces chorales par des intermèdes instrumentaux interprétés par des pianistes et organistes de tous âges, afin de vous plonger au cœur de la nuit de Noël, avec ses airs connus ou moins connus, ses coloris et son mystère.

Le chœur poursuivra sa saison en explorant les belles pages de la Renaissance, de la musique sacrée et aussi quelques fantaisies. Nous accueillons volontiers toute personne intéressée par nos projets le jeudi soir pendant nos répétitions.

**Claude Coutant, président et Roland Jaecki, chef de chœur**

## Association de Gymnastique d'Entretien de Louannec (AGEL)

**L'AGEL**, représentée par Alizée Boissel Le Béchec et Sonia Guyon, était présente au forum des associations. Les cours ont repris dès le mardi 6 septembre.
A la fin du cours de Sylvie Le bris, le jeudi 21 octobre 2021, à 19h30, l'association de gymnastique de Louannec, l'AGEL, a tenu son assemblée générale ordinaire. L'année 2020-2021 fut encore une année compliquée en raison de la situation sanitaire. Cela s'est ressenti dans le nombre d'inscriptions à l'association. La saison de gym commencée dès le 9 septembre 2020 a dû se mettre en veilleuse dès la fin octobre (confinement) jusqu'au 10 juin, date de reprise pour quatre semaines des trois cours de gym de l'association. Le bureau et le conseil d'administration ont été réactifs pour mettre en place des cours virtuels pendant cette longue période sans cours dans le complexe du Carpont de Louannec. Proposés comme une alternative à ceux-ci, ils ont maintenu l'échange et le dynamisme au sein de l'AGEL. Nous remercions vivement les trois professeurs de leurs vidéos.
Nous nous démenons donc pour trouver une solution virtuelle pour rester connecter à nos adhérents : vidéos, cours en ligne, nous étudions toutes les possibilités.
**Il est toujours possible de rejoindre l'AGEL** tout au long de l'année.
Informations pratiques : cette année, il y a eu un changement de professeur. Stéphanie Troesch a remplacé Line Priser qui encadrait le cours du vendredi. Ce changement a entraîné un déplacement de ce cours du vendredi au lundi.
- Le lundi à 9h15, cours avec Stéphanie Troesch
- Le mardi à 20 h 30, cours avec Nataly
- Le jeudi à 18h30, cours avec Sylvie Le Bris

Pour cette saison sportive 2021-2022, l'AGEL reste vigilante à respecter les consignes sanitaires mises en place par la municipalité. La fréquentation des cours est en nette hausse. Nous sommes environ une quarantaine « d'anciennes et d'anciens » et nous continuons à accueillir de nouveaux adhérents, 25 pour l'instant. Nous sommes 46 de la commune de Louannec.
La cotisation est de 80Đ pour un cours et de 100Đ pour deux ou trois cours. Le petit plus de l'AGEL, les cours sont assurés pendant la moitié des vacances scolaires, entre septembre et juin, sauf pendant la période de Noël.
Venez essayer une séance et si le cœur vous en dit, adhérez !
L'association vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.

**Alizée Boissel Le Béchec, Présidente**

## Baby Gym

C'est avec beaucoup de joie que la baby gym a pu reprendre presque normalement depuis la rentrée de septembre.
Petits et grands étaient très heureux de pouvoir reprendre leurs habitudes.
Galipettes, cascades et fous rires garantis.
Aux manettes Aurélie qui, chaque mardi de 9h45 à 10h30, adapte ses parcours pour nos petits acrobates.
Si l'envie vous dit de venir nous rejoindre n'hésitez pas.
Pour plus d'informations vous pouvez me contacter au 06 89 81 04 22.

**Émilie ZEGGANE, Présidente**

# UNION SPORTIVE PERROS - LOUANNEC (U.S.P.L.)

Après des mois d'incertitudes, d'attente, les entraînements ont repris fin juillet pour les seniors, puis les jeunes et enfin l'école de football courant août et début septembre, filles et garçons.

On se demandait si nous allions retrouver nos licenciés, en fait, à ce jour, nous avons dépassé le nombre de l'année précédente !

Soit :

- 120 garçons de 6 à 13 ans
- 30 filles de 8 à 15 ans
- 50 jeunes de 14 à 17 ans
- 60 seniors
- 35 vétérans très impliqués dans la vie du club
- et environ 40 bénévoles

Nous avons dû nous réorganiser et à cet effet Dimitri GARDANT, employé à plein temps au club, est arrivé début août et a la responsabilité de l'école de football. Il effectue aussi un travail plus administratif, site internet, relation district et ligue, gestion des terrains et des matchs de jeunes.

Sur Louannec, l'occupation des terrains est la suivante :

- lundi, entraînement U15 à 17h30
- mercredi, entraînement U8 - U9 à 14h puis U14 - U15 à 17h
- samedi, entraînement U6 - U7 à 10h30 puis U8 - U9 à 14h
- match foot à 8 le matin pour U11 ou U13 garçons ou filles (demi terrain)
- match U15 à 15h30
- dimanche, championnat seniors B ou coupe pour seniors A
- match Vétérans

Cette année, en coupe de France, nous arrivons au 7ème tour, belle performance, signe du bon esprit du groupe et de la progression de l'effectif senior. On peut mettre en avant le travail de nos entraîneurs sous la direction de Jérémy FABRE.

Le vieux stade Louis Bourdellès a rugi et explosé de joie à 3 reprises, contre Tréguier, Guipavas-Coataudon et Guipry-Messac.

Les 2 derniers matchs ont vu plus de 700 personnes envahir notre stade et fêter nos victoires avec beaucoup d'enfants du club, la joie et le plaisir conjugués.

Dimanche 14 novembre nous avons joué et gagné aux tirs aux buts contre le FC Lannion pour le 7ème tour, devant plus de 2000 personnes au stade Yves Le Jannou, grosse joie à nouveau.

Le 28 novembre pour le 8ème tour de la coupe de France, toujours à Yves Le Jannou, notre adversaire sera AS Vitré, club de N2, nous attendons plus de 2500 personnes, le niveau monte, on essayera d'être à la hauteur de cette belle aventure.

Le terrain principal et la partie annexe sont très sollicités, la préparation et l'entretien pour ces moments importants demandent du temps et de l'expérience, merci aux employés municipaux pour cette pelouse magnifique.

Des événements comme dimanche 31 octobre sont l'occasion de mettre en avant l'USPL et aussi notre territoire.

Faire partie de l'USPL et être bénévole c'est gratifiant et exaltant, surtout en ce moment, il y a toujours une place pour des volontaires et il y a beaucoup d'activités possibles dans l'association.

Toutes les informations sur le site du club : **us-perros-louannec.com**

**Albert Cadiou**

## Fin de l'aventure

L'USPL s'est inclinée 3 à 0 contre l'AS Vitré lors du 8ème tour de Coupe de France. Supérieur, ce pensionnaire de N2, ne nous a pas laissé d'opportunités...

## Les Sternes

Les sternes avaient retrouvé le chemin de la salle de gymnastique dès le 19 mai. Une bouffée d'oxygène pour les gymnastes et leurs encadrantes qui ont ainsi pu renouer le contact.

Depuis fin septembre, une reprise aussi normale que possible est en route avec toujours un protocole sanitaire appliqué pour assurer la sécurité de toutes et tous.

Petite déception, cette saison, la fonte des effectifs puisque le club n'accueille plus qu'une cinquantaine de filles contre une centaine les autres années. C'est donc une année de transition que vit le club. Une parenthèse jamais connue depuis sa création en 1975 mais qui ne retire en rien l'énergie et le plaisir de pratiquer la gymnastique artistique.

Cette année Elisabeth est encore bien entourée pour assurer les cours. Des monitrices diplômées sont à ses côtés pour partager et transmettre leur passion. A l'image de Rozenn, qui partage son temps entre le club d'Acigné et les Sternes à Louannec.

Si les conditions sanitaires le permettent, les gymnastes des sternes disputeront plusieurs compétitions cette année en espérant décrocher de belles récompenses.

**Valérie Pasquiers et Elisabeth Guéziec**

## Le cyclo-club Louannécain

Après un arrêt presque total en mars 2020 en raison de la pandémie, suivi d'une restriction de circulation dans un rayon de 20 km, notre activité a repris progressivement et elle est redevenue quasi normale après les vaccinations effectuées par l'ensemble des membres du club entre mars et mai 2021 et nous pouvons pratiquer à nouveau des sorties sportives régulières toutes les semaines.

Le club en a profité aussi pour renouer avec ses habitudes et il a organisé deux nouveaux voyages en 2021 :

- une semaine de vélo en juin à Saint-Jean-de-Sixt en Haute Savoie près du Grand-Bornand, permettant aux intéressés de monter un certain nombre de cols très connus (Col de la Colombière, Col des Aravis, Col de la Forclaz, ...) et de faire un peu de tourisme dans cette belle région.
- un WE de vélo sur 3 jours début octobre à Penvins sur la commune de Sarzeau dans la presqu'île de Rhuys, près du château de Suscinio que nous avons pu visiter ainsi que les abords du golfe du Morbihan.

L'historique et les activités du club sont expliqués sur le site web du Cyclo Club Louannécain qui est disponible à l'adresse suivante : http://louannecyclo.free.fr/

Vous y trouverez tous les renseignements utiles sur notre organisation si vous souhaitez vous joindre à nous et si vous souhaitez adhérer à un club cyclo domicilié à Louannec.

**Daniel Le Roy**

**Président du Cyclo-Club Louannécain**

Tél : 02.96.21.75.88- Mail : leroydg@orange.fr

# La rentrée au Tennis club

Le Tennis club de Louannec a fait sa 41ème rentrée sportive cette année. Le bureau jusqu'à la prochaine AG reste à l'identique pour cette nouvelle saison : à savoir le président Nicolas Lopez reste entouré d'Hervé Brélivet (Trésorier), Franck L'Héréec (Secrétaire), Jérôme Grouazel et Baptiste Bras (vice-présidents), Christian Omnès (trésorier adjoint) et enfin Guillaume Le Guillou (secrétaire-adjoint).

Avec une cinquantaine de licenciés au moment de lancer la saison, l'association observe à nouveau un recul de ses effectifs. Néanmoins l'école de tennis continue bien évidemment avec 7 groupes d'entraînements jeunes répartis le mardi, mercredi et jeudi et 4 groupes adultes le mardi soir, jeudi soir et samedi matin. En ce début d'année, nous avons dû gérer le départ de Georges Paysant qui entraînait au club depuis de nombreuses années. Thierry Rondot assure donc les 11 groupes d'entraînements au cours de la semaine.

Le championnat par équipes seniors a également repris ses droits. Nous avons une équipe masculine menée par le capitaine Baptiste Bras qui évolue en D2. Il y a déjà eu deux matchs de championnat, et Louannec affiche pour l'instant une victoire et une défaite. Chaque rencontre est composée de 5 simples et 1 double. L'objectif de cette saison est de se faire plaisir et de viser le maintien. Le championnat jeune n'a pour l'instant pas encore repris. Il nous reste de la place dans les créneaux d'entrainements, ne pas hésiter à contacter le club par mail tc.louannec@gmail.com ou sur le mobile de Nicolas 06.22.27.15.48.

**L'équipe DU T.C.L.**

## Mell Zorn

Le Louannec Mell Zorn handball a repris ses activités dans des conditions normales suite à la période d'interruption.
L'ensemble des bénévoles est très heureux de proposer aux enfants et aux adultes l'activité handball.
Cette saison, les effectifs sont légèrement en baisse. Nos équipes jeunes et seniors jouent en entente avec le club de Trébeurden, Lannion, Vieux marché.
Ce groupement nous permet de proposer plusieurs niveaux, départemental au pré-national à partir des -15 ans.
Nous réfléchissons à une section loisir.

**Tily olivier**
**Président Louannec Mell Zorn**

## T.T.L.P.L

Comme toutes les autres associations, le club de tennis de table a subi la pandémie avec tous ses inconvénients : arrêt des compétitions, perte d'effectifs, mais loin de se décourager, il repart d'un bon pied avec des dirigeants résolus et des joueurs fidèles.
Des départs certes mais de nouveaux joueurs, des retours qui vont permettre au club de briller à nouveau tant sur le plan départemental que sur le plan régional en attendant mieux.
Tu as entre 7 ans et beaucoup plus,
Tu aimes te dépenser physiquement,
Tu aimes la convivialité,
Le TTLPL peut répondre à tes attentes.
Renseignements sur www.ttlpl.com ou au 06 48 17 20 10

**Alain Guédé**

*Séance d'initiation de l'école Diwan sous la conduite de Michel Machomet, nouvel entraîneur du club*

## LE LENN, C'ÉTAIT LE PORT DE LOUANNEC OÙ MOUILLAIENT UNE VINGTAINE DE FLAMBARTS...

Quand vous longez le plan d'eau du Lenn, presqu'au niveau des deux anciennes maisons de pêcheurs aux toits de tuiles rouges, vous pouvez voir une cale débarcadère. Cet ouvrage qui mesure 28 mètres de long, a été construit en 1913. C'est un vestige de l'activité maritime de Louannec il y a un siècle dans une commune où l'agriculture était le marqueur identitaire.

Cet endroit protégé par le Kinn était un abri naturel pour les marins. Il n'était pas en pleine eau 24 heures sur 24 comme aujourd'hui. La digue de retenue d'eau n'a été construite que dans les années 70 pour aménager une base de navigation à destination d'Optimists, attenante au Camping Ernest-Renan.

En 1913 mouillaient auprès de ce débarcadère une vingtaine de flambarts dits « koved ». Ils étaient « ventrus » pour optimiser le chargement. Et que chargeait-on ? C'était selon. Quand la campagne était ouverte, on allait aux Iles chercher du goémon qu'on vendait aux cultivateurs lorsque leur récolte sur l'estran avait été insuffisante. On allait aussi chercher du sable, environ 4 mètres cubes par voyage qu'on chargeait et déchargeait à la pelle. On pêchait aussi. On embarquait des casiers. Quelquefois même en été on se faisait convoyeurs pour de riches familles parisiennes en vacances à Perros. On faisait aussi à l'occasion des Régates le spectacle pour ces riches vacanciers qui rejoignaient Perros par le train via Petit-Camp. Une ambiance de champs de courses hippiques ! Les Parisiens richement accoutrés évoluaient au milieu d'une population plutôt pauvre et vêtue selon les codes vestimentaire de la Bretagne d'alors.

Avec son bateau « L'Espérance » François Le Grossec ne ratait pas ces jours de fêtes. En 1908, il termina à la troisième place d'une course qui avait été endeuillée. Léon Guillaume à bord des « Deux Frères » avait talonné une roche. Le marin et son mousse, Sylvestre Crechriou, 14 ans, avaient disparu corps et biens avant l'arrivée des secours. Le journaliste de l'époque écrit : « Ces marins aussi habiles qu'intrépides ont effectué leur parcours à une vitesse qui ne s'atteint que rarement... »

François Le Grossec, lui le marin, un vrai, avait une sainte horreur qu'on l'appelle « batelier », mot à connotation de marin d'eau douce utilisé sur les registres de l'époque...

***Jean-Paul Simon***

*Photo : Les plans de « L'Espérance », le flambart de François Le Grossec ont été repris pour construire le « Ar Jentilez » (Photos Collection Vincent Claveau, arrière-petit-fils de François Le Grossec)*

# Etat civil 2020-2021 (arrêté au 9 novembre 2021)

## NAISSANCES

| | |
|---|---|
| GUYOMAR BAUCHOT Enzo, Ronan, Emmanuel | 24 mars |
| THOMAS Camille, Victoire | 12 avril |
| ALLAIN Manon, Marie | 26 avril |
| GUEGUEN Maël, Dominique, René | 23 mai |
| LE PAGE Gabie | 26 mai |
| DANIEL Célestin | 24 juin |
| BERNASCONI LE MERRER Charlie, Apolline, Alix | 4 juillet |
| LUCAS Lola, Nathalie, Martine | 8 novembre |

## MARIAGES

| | |
|---|---|
| LE BOURDON Eddy et LE PAPE Céline | 3 juillet |
| QUENOT Aurélien, Marcel et MESTCHERSKY Nathalie, Marie-Caroline | 17 juillet |
| GUEGUEN Yann, Guillaume, Emmanuel et HOUDUSSE Julie, Charlotte, Anne | 3 septembre |
| TOUPIN Alain et MALCAVET Stéphanie | 11 septembre |
| DANIELS Saxon, Michel et JAGUIN Angeline | 1er octobre |
| L'HEREEC Franck et SLEIMAN Linda, Dominique | 2 octobre |

## DÉCÈS

| | |
|---|---|
| LEMARCHAND Renée, Joëlle épouse TRAON | 10 décembre |
| LELANT Gabriel, Jérôme, Joseph, Philippe | 15 décembre |
| LE CAROU Marie, Catherine épouse BERNARD | 28 décembre |
| LÉLIAS Guy, Paul, Marcel | 27 décembre |
| VÉRITÉ Daniel, Michel, Edward | 7 janvier |
| VEHENT Nicole, Raymonde Georgette, Mary, Louise épouse CARPENT | 6 janvier |
| KERAMBRUN Emilie veuve PRAT | 14 janvier |
| ROBIN Léon, Raymond | 27 janvier |
| DENISOT Colette, Marie, Joseph, Reine veuve ROLLAND | 29 janvier |
| LE GOFF Jean, Yves | 30 janvier |
| LE MARTRET Angélique, Louise | 30 janvier |
| MICHEL Marie, Eugénie veuve LE DANTEC | 14 février |
| LE CHEVALIER Philippe | 12 février |
| QUERREC Jean, Claude | 15 février |
| LE BIANIC Joseph, Marie | 22 février |
| MÉNARD DE COUVRIGNY Bernard, Jean, André | 2 mars |
| LE GALL Raymond, Marie | 2 mars |
| JACOB Christian | 8 mars |
| PARCHANTOUR Anne, Marie veuve DERRIEN | 5 mars |
| HELLÉGOUARCH Joséphine veuve HELLÉGOUARCH | 8 avril |
| GERAY Nicole, Reine, Eugénie, Françoise veuve GRENTE | 21 mars |
| DANIEL Marie, Françoise, Thérèse veuve LE DAMANY | 15 avril |
| AUDEGOND Jean, Auguste | 7 mai |
| CARLUER Marcel | 22 mai |
| LE GALL Yvette, Marie épouse GUYOMARD | 9 juin |
| GUEZENNEC Georges | 13 juin |
| LE QUENVEN Hervé, Jean, Amédée | 21 juin |
| RAËR Jeanne, Marguerite épouse TROMEUR | 7 juillet |
| LE CAER Léa, Marie veuve HENRY | 15 juillet |
| KERANFORN Marie Thérèse épouse CITÉ | 1er août |
| COLONNA D ISTRIA Sylvie, Louise épouse STUSSY | 5 août |
| DENIS Jean-Yves, André, Emile | 7 août |
| EVEN Jeannine veuve GUILLOU | 14 août |
| LOUZON Philippe, Jean, Marie | 6 sept. |
| HERVÉ Roger | 24 sept. |
| GESLIN Jean, Albert | 30 sept. |
| LE BERRE Patrice | 30 octobre |
| PROUD'HOM Marie, Emmanuelle veuve BOUGAN | 4 novembre |
| JEZEQUEL Yvonne, Jacqueline épouse HUON | 9 novembre |

## artisans

| Activité | Entreprise | ADRESSE | TELEPHONE |
|---|---|---|---|
| Architecture | ANGLE DROIT | 20, route de Kerjean | 06.12.51.07.97 |
| Artisan plombier | PARANTHOEN Olivier | 4 route de Lannion | 02.96.23.36.73 |
| Auto-école | ARMOR AUTO-ÉCOLE | 4 route de Tréguier | 02.96.37.03.66 |
| Bricolage-Multi-services | Et si j' appelais Emmanuel ! | Louannec | 06.48.97.48.22 |
| Chantier naval | DRAGON ROUGE | Mabiliès Route de Tréguier | 02.96.49.05.81/06.07.09.36.79 |
| Chauffage-Sanitaire-Entretien | CSE LE HUEROU | 13 route de Kerjean | 02.96.91.29.65/06.10.55.15.60 |
| Charpente Menuiserie Cloisons | EMC 22 | 47 route de Tréguier | 02.96.91.03.03 |
| Constructeur | FORHOME | ZA Mabiliès | 06.17.92.07.39 |
| Couture | L'ATELIER DE COUTURE | 10 hameau de Petit-Camp | 02.96.23.26.87 |
| Couture | COUTURE MANNICK | 19 bis Tristan de Coëtmieux | 06.87.99.77.86 |
| Diagnostics immobiliers | DIAGNO IMMO | 19 route du Stivel | 02.96.23.16.90 / 06.88.81.44.47 |
| Electricité | MJ ELEC | 1 bis allée du Verger | 06 64 37 18 10 |
| Electricité | E.G.C.M | 53 ter route de Tréguier | 02.96.23.08.60/06.43.85.06.39 |
| Electricité Plomberie Sanitaire | RST | 13 rue des Roches Douvres | 02.96.91.01.12 |
| Electricité Plomberie Chauffage | SUNELEK | ZA de Mabiliès | 02.96.23.01.11/06.82.55.58.32 |
| Entretien Jardins | JP PAYSAGES | 38 Route de Perros | 02.96.91.12.24 |
| Fenêtres Vérandas Alu | SARL ALLAIN Hervé | ZA de Mabiliès | 02.96.91.10.60 |
| Imprimerie | Editions JACK | 54 route de Tréguier | 02.96.23.24.44 |
| Impression Textile | KAMEHAMEHA | 7 route de Kerjean | 06.62.45.20.72 |
| Jardinier | MON JARDINIER | ZA de Mabiliès | 06.33.19.46.02 |
| Paysagiste | ATOUT PAYSAGE | ZA de Mabiliès | 06.33.19.46.02 |
| Peinture | SOLEMUR | 45, route de Tréguier | 02.96.45.21.76 |
| Photographe | LE MARDELÉ Jérémy | Louannec | 06.16.65.25.96 |
| Maçonnerie | ARMOR BATY | 4 ter Le Tossen | 06.63.20.16.76 |
| Maçonnerie | BODIN Frédéric | 2 venelle de Jardellec | 06.65.27.26.05 |
| Mécanique | Société ACTUEL VO | 43 route de Tréguier | 02.96.23.14.48 |
| Menuiserie Agencement | CORNU Vianney - CÔTÉ BOIS | ZA 22700 Louannec | 06.81.59.90.34 |
| Nettoyage | MATHURIN Philippe | 12 Clos du Jardellec | 02.96.49.07.90 |
| Nettoyage automobile/Voitures sans permis | Atelier VSP | ZA de Mabiliès | 02.96.21.98.17/06.66.77.42.83 |
| Peintre | LE GAFFRIC Georges | 8 Park ar Groas | 02.96.23.17.65/06.87.36.35.72 |
| Peintre | LG Déco | 2bis Allée du Verger | 06.50.46.95.22 |
| Plomberie Chauffage | GARDES Romain | Louannec | 02.96.23.39.78/06.24.78.56.17 |
| Plomberie | MARTIN Franck | Louannec | 06.86.80.85.74 |
| Vitraux | VITRODESIGN | 7, rue des Granites | 06.58.48.10.67/02.96.46.19.89 |
| Voilerie-Grément-Chantier | ESCALE VOILE | Route de Nantouar | 06.28.34.08.96 |

## commerçants

| Activité | Commerce | NOM Prénom | ADRESSE | TELEPHONE |
|---|---|---|---|---|
| Bar | Le Dockland | M. DEFOICHE Olivier | 2 Route de Kernu | 02.96.23.01.34 |
| Boucherie-Traiteur | Boucherie Jacques | M. MALLEDAN | 14 Route de Tréguier | 02.96.23.27.00 |
| Boulangerie | Société Le Boulch | M. LE BOULCH | 12 Route de Tréguier | 02.96.91.14.22 |
| Boulangerie | Boulangerie | Mme M. COTTIN | 13 av. des Feux du Large | 02.96.91.03.57 |
| Cigarettes Electroniques | Ty Smoky | M. FABRE | 4 route de Tréguier | 06.88.59.98.26 |
| Chambres et table d'hôtes | Le Colombier | M. VANBELLE | 8 Coat Gourhant | 02.96.23.29.30/06.23.58.58.34 |
| Coiffeur | Mèche bleue by Anne-Laure | ABDALLAH Anne-Laure | 1 rue des Ecoles | 02.96.23.07.64 |
| Coiffeur | Couleur Déco | Mme PLUNET | Le Clos du Bourg | 02.96.91.18.34 |
| Epicerie | L'Epicerie des Îles | Mme et M. LE GALL-LE BÉCHEC | 18 Route de Tréguier | 02.96.23.17.54 |
| Fleuriste | Bouquet d'Intentions | Mme LE BIVIC Audrey | 1 Allée du Verger | 02.96.91.04.04/06.52.98.53.19 |
| Garagiste | Garage AD | M. et Mme ECHAVE | 49 Route de Tréguier | 02.96.23.29.47 |
| Garagiste | Garage CAP 22 | M. LE BRICQUER Stéphane | ZA de Mabiliès | 02.96.23.34.85 |
| Horticulteur | Horticulture de Pen Ar Hoat | M. BODIOU | 7 Route de Lannion | 02.96.23.18.94 |
| Hôtel | Les Sternes | M. SAHL Jamal | Pont ar Saux | 02.96.91.03.38 |
| Hôtel | Motel du Lenn | M. EMBRY | 70 Route de Perros | 02.96.23.28.47 |
| Hypnothérapeute | Hypnothérapeute | M. DRAINS Fabrice | | 06.11.23.59.82 |
| Immobilier | ABCD Immobilier | M. DENIEL Benoît | Route de Tréguier | 02.96.23.04.31 |
| Immobilier | IAD | M. BERTHELOT Benoît | | 06.76.97.26.28 |
| Immobilier | Propriétés-privées.com | Mme LAVÉANT Mélina | | 06.60.28.27.99 |
| Immobilier | SAFTI | M. HUON Chantal | | 06.60.63.41.41 |
| Massage - Reflexologie | Tamaris | Mme CARPENTIER Sabrina | 8, rue des Mouettes | 06.71.03.53.20 |
| Maître nageur | Hamonou-Bichat | Mme HAMONOU-BICHAT CYNDIE | | 06.64.00.94.78 |
| Notaire | Etude notariale | M. PARTIOT Rémi | 3 rue des Ecoles | 02.57.63.02.67 |
| Restaurant | Il Bocconcino | M. DA BARBIERI Luca | 4, route de Kernu | 02.96.91.83.21 |
| Restaurant | Kerjoem | M. et Mme HERBAIN Marc et Géraldine | 15 Rue des Ecoles | 09.86.69.60.31 |
| Restaurant | L'Abricôtier | M. et Mme QUENEC'H DE QUIVILIC | 35 route de Perros | 02.96.91.20.28 |
| Restaurant | L'Ancre en terre | Mme BATOUCHE Ourida | 3 Pont Couennec | 02.96.23.21.67 |
| Restaurant | La table de Ced | M. CARPENTIER Cédric | 2 allée du Verger | 02.96.23.52.51 |
| Service à la personne | Aide 2 vie - Maintien à domicile | M. DECOURTIE Olivier | 38, route de Tréguier | 02.96.23.16.41 |
| Service à la personne | Les petits services du Trégor | M.THOMAS Rodolphe | Kergueno | 06.69.09.17.97 |
| Service à la personne | Particuliers Services | M. LE QUELLEC JP | 38bis, route de Perros-Guirec | 02.96.91.12.24/06.62.67.76.87 |
| Esthéticienne à domicile | Bella Rose | Mme GUILLOTEAU Sabrina | 46 Route de Tréguier | 06.41.56.01.23/02.96.23.33.86 |
| Tabac - Chambres d'hôtes - Bar | Le Village | M. TANGUY Cédric | 1 Route de Tréguier | 02.96.23.20.60 |
| Toilettage canin | Tendance Canine | Mme GIROUX Hélène | 4 Rue de St-Yves | 02.96.91.28.99 |
| Vendeur automobile | VSP22 | Mme BARDI Vanessa | 34 route de Tréguier | 06.64.67.61.77 |

# Infos pratiques

## LOGEMENT - HABITAT

**ADIL** (Information sur le logement)
Renseignements d'ordre juridique ou financier
Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 61 50 46

**CLCV** (Consommation, Logement et Cadre de Vie)
Permanence de l'union locale CLCV Lannion-Trégor, association de Consommateurs.
Tous les vendredis, 9h-12h.
Centre social de Ker-Huel - 29 bd d'Armor - Lannion
Tél. : 02 96 48 27 47
E-mail : clcv-tregor@tiscali.fr
Site Internet : www.clcv.org

**UFC - QUE CHOISIR** (Association des consommateurs)
AL de Paimpol/Lannion
Permanence à Lannion chaque mardi de 14h à 15h30 et vendredi de 15h30 à 18h30.
Espace Volta - Bâtiment B au R.D.C.
1 rue Ampère
22300 LANNION

**C.A.U.E** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)
M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre disposition pour tout conseil aux particuliers désirant construire.
Permanence à la Subdivision de l'Equipement de Lannion. 1er et 3e jeudi du mois de 9h-12h et 14h-16h.
Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

**ERDF-ENEDIS–GDF :**
Ouverture de compteur : 09 77 42 34 26
Dépannage : 09 72 67 50 22
EDF (ouverture contrat d'électricité) : 09 69 32 15 15

**POINT INFORMATION HABITAT - LTC**
21 rue Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 05 93 50

## TRANSPORT

**Mobili Tilt :** n°azur 0 810 22 22 22
**SNCF :** 36 35
**Aéroport de Lannion :**
Rte de Trégastel – Lannion
Tél. : 02 96 05 82 22

## EMPLOI

**Pôle Emploi :**
Boulevard Armor – Lannion
Tél. : 39 49

**Mission Locale pour l'Emploi :** Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits à Pôle Emploi peuvent également s'inscrire à la Mission Locale pour l'Emploi.
Tél. : 02 96 46 40 09
E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

## INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit
5 boulevard Louis Guilloux
22300 LANNION
Tél. : 02 96 37 90 60

## INFOS ADMINISTRATIVES

**Centre des Impôts**
Kroas Hent Perros
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

**Trésor Public**
54 rue Kra Douar
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

## SANTE

**Centre Hospitalier**
Tél. : 02 96 05 71 11

**Polyclinique du Trégor :**
Tél. : 02 96 46 65 65

## SOCIAL

**CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
17 boulevard Louis Guilloux
Espace administratif et social de Kermaria
22300 LANNION
Tél. : 0 820 904 179

**CAF** (Caisse d'Allocations Familiales)
- Centre administratif et social de Kermaria à Lannion
  Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.
- Centre social de Ker-Huel
  29, bd d'Armor Lannion
  2e et 4e lundi ; tous les mercredis et vendredis, 9h-12h et 14h-17h30.

**Trégor Alcool Assistance**
La Croix d'Or
22300 LANNION
Tél. : 02 96 91 44 56

**Association Beauvallon :** PAEJ Lannion (ex FILEA)
15 rue des Fontaines - 22300 LANNION
Tél. : 02 96 46 34 43

**ALMA 22** (Allo Maltraitance Personnes Agées)
ALMA 22
BP 4618
22 046 SAINT-BRIEUC Cedex 22
Tél. : 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

**MDD** (Maison du Département)
13 boulevard Louis Guillou - Lannion
Tél. : 02 96 04 01 04

## LTC (Lannion Trégor Communauté)

1 rue Monge - CS 10701
22300 LANNION
Tél. : 02 96 05 09 00

**NUMEROS D'URGENCE**
**SAMU : 15**
**POMPIERS : 18**
**POLICE SECOURS : 17**
**(112 à partir d'un portable)**

# A votre service

**Pompiers** 18

**Gendarmerie** 02 96 23 20 17

**Médecin**
Sylvie LE BERRE
20, Avenue des Feux du Large 02 96 23 20 51

**Cabinet soins infirmiers**
2, rue St Yves 02 96 23 26 54

**Cabinet infirmier**
Ronan PAUGAM et Delphine LE CALVEZ
38 route de Tréguier 06 20 77 24 08

**Chirugien-dentiste**
Carole-Anne FARAJI-BELLÉE
5, route de Perros 02 96 49 06 20

**Pharmacie**
Anne GUEZIEC
Rue des Feux du Large 02 96 23 19 71

**Psychologue Clinicienne D.E**
Florence SAILLANT
5, route de Perros 02 96 49 01 24

**Masseurs Kinésithérapeutes**
Emmanuelle JEZEQUEL,
Izeline FERRÉ et Elsa DANIELE
38 route de Tréguier 02 96 23 07 98
Manuel DORÉ (Kiné et Osthéophate) 02 96 49 01 21
5, route de Perros 07 86 24 69 51
Antoine BIARNES
5, route de Perros 02 96 49 01 21

**Orthophoniste**
Stéphanie JOUANNO
38, route de Tréguier 06 82 69 88 17

**Orthoptiste**
Bénédicte LE TACON-SEVENOU
5, route de Perros-Guirec 07 87 75 14 62

**Osthéopathe DO**
Pierre MAUGUIÈRE
5, route de Perros 02 96 49 01 20

**Pédicure - Podologue**
Anne-Lise FAIJAN 02 96 35 06 03
38, route de Tréguier 06 71 76 27 88

**Psychologue - Hypnothérapeute**
Mme Sabine JEZEQUEL
5, route de Perros 07 87 16 39 63

**Sage-femme - Acupunctrice**
Melle Eve BOUCHÉE
5, route de Perros 06 87 20 09 51

**La Poste** 02 96 23 13 11

**Les Ecoles**
Ecole Elémentaire 02 96 91 13 65
Ecole Maternelle 02 96 91 25 47

**Relais Assistantes Maternelles**
CIAS/LTC (Mme le Breton) 06 77 13 55 05

**Soins à domicile**
25 avenue de la Mairie
22700 Saint Quay-Perros 02 96 91 23 21

**Centre de Loisirs**
Rue des Ecoles 02 96 91 22 25

**Camping municipal**
Ernest Renan 02 96 23 11 78

**E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence**
Electricité - Gaz 09 72 67 50 22

**Préfecture St-Brieuc** 02 96 62 44 22

**S/Préfecture Lannion** 02 96 46 74 46

**Correspondants de Presse**
Ouest-France
Mme DURIEU Caroline 06 61 80 81 75
of.cdurieu@orange.fr
Le Télégramme
Mme PASQUIERS Valérie 06 10 69 61 34
valerie.pasquiers@wanadoo.fr
Le Trégor
Mme BRUANT Clémentine 06 87 29 50 11
clementine.bruant@hotmail.fr

**EHPAD**
Maison Accueil personnes âgées 02 96 91 25 55

**SYNDICAT D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS-GUIREC**
25 avenue de la Mairie 02 96 91 00 09
Saint Quay perros

**CCAS**
Mairie Louannec 02 96 23 20 63

## LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

**Ordures ménagères :**
Mercredi (semaines paires) (bac gris ou marron)

**Collecte sélective :**
Mercredi (semaines impaires)(bac jaune ou bleu)

http://www.lannion-tregor.com/fr/dechets/les-jours-de-collecte-des-dechets.html

Le Bulletin Municipal
Responsable de la publication : Gervais Egault
Ville de Louannec 22700
Tél. : 02 96 23 20 63
Site Internet : www.louannec.com
Membres de la Commission :
G. Egault, G.Parzy, E. Renaud, M.P. Richard, D. Gannat, M. Pennec, D. Colas, R. Esnault
Rédaction : Mairie de Louannec
Dépôt légal : Décembre 2021
Impression : Publi Trégor - Lannion
Distribution : Daniel Coïc

Mairie : 02 96 23 20 63
Fax : 02 96 23 35 42
Heures d'ouverture :
Lundi au Jeudi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30
Vendredi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30
Samedi 9 h 00 - 12 h 00
E-mail : mairie-louannec@orange.fr
Internet : www.louannec.com
E-mail : bulletin-louannec@orange.fr

**Permanences du Maire et des Adjoints**

Gervais EGAULT - Maire — Tous les jours de 8 h 30 à 9 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h
Marc BACUS - 1er adjoint — Mardi et jeudi 10 h - 12 h
Guy PARZY - 3ème adjoint — Vendredi 9 h - 12 h

Le Maire et les adjoints reçoivent aussi sur rendez-vous.

Jeunes supporters et mascotte 7ème tour CdF USPL

Marché de Noël

6.11-Repas des anciens de Louannec

Marché de Noël

Préparation des colis de Noël pour nos anciens par le CCAS et la CCJ.

Marché de Noël

Mairie de Louannec - 3, route de Perros - Tél. : 02 96 23 20 63 - Fax : 02 96 23 35 42
E-mail : mairie-louannec@orange.fr - Internet : www.louannec.com